

De Munnerrefer



Schoulbuet

Rentrée 2023 - 2024



COMPLEXE SCOLAIRE GRANDE - DUCHESSE MARIA TERESA

Avec le formulaire de **demande en obtention d'une prime pour les élèves et étudiants** (page 45)



85/2023



Sommaire



Gemeng Munneref



03	Préface
4	Numéros utiles
6	Mäi Bichelchen
7	Horaires de la rentrée scolaire
8	Plan du Complexe scolaire Grande - Duchesse Maria Teresa
9	Implantation des classes
10	Répartition des classes
12	Scolarisation des élèves
14	Obligation scolaire
15	Comité d'école
16	Commission scolaire
17	Structures d'aide
18	Médecine scolaire
20	Transport scolaire
28	Structures d'accueil
32	Education extrascolaire
34	Calendrier scolaire
36	Ecole sur internet
37	Kiss & Go
38	Infos utiles
45	Formulaire de demande en obtention d'une prime pour élèves et étudiants
54	ANNUAIRE Adresses et numéros utiles



Mondorf-les-Bains
#visitmondorf

Bulletin n°85/2023 - Sous la responsabilité du collège échevinal

Rédaction : Les services communaux
Photos : Nathalie HIPPERT, Sophie PIOVESAN
Layout : Sophie PIOVESAN
Impression : Imprimerie Centrale Luxembourg

100% Made in Luxembourg

Préface / Virwuert

L'école recommence !

Les grandes vacances touchent à leur fin et tout le monde entame les préparatifs pour la rentrée scolaire afin de garantir un bon départ le vendredi 15 septembre. Les enfants ont des sentiments mitigés quand ils pensent à la rentrée scolaire. D'un côté, ils se réjouissent de revoir enfin leurs camarades et les enseignants, d'un autre côté, ils résistent de se lever de bonne heure et sont conscients que dorénavant les études sont à l'ordre du jour. Pour les tous petits du précoce, une nouvelle étape de vie s'annonce. Désormais, ils viennent régulièrement à l'école, seront encadrés et guidés par le personnel enseignant et éducatif et feront la connaissance de beaucoup de nouveaux amis.

Un service « Pedibus », un « bus à pied » a été mis en place dont l'utilisation est destinée aux enfants des cycles 1.1 au 4.2 et avec lequel ils peuvent se rendre à l'école à pied en toute sécurité, accompagnés d'adultes formés. Voilà pourquoi le transport scolaire est adapté de façon à ce qu'une seule ligne de bus passant par Ellange et Altwies amène les enfants à l'école.

Nous souhaitons à toutes et à tous une bonne reprise.

D'grouss Vakanz ass eriwwer !

D'Summervakanz geet zu Ënn a jiddereen hëllt d'Virbereedunge fir de Schoulufank an Ugrëff ze huele fir dat freides, de 15. September alles klappt. D'Kanner hu gemëschte Gefiller wa se un de Schoulufank denken. Op där enger Säit si se frou fir hir Komeroden an d'Léierpersonal ëremzegesinn, op där anerer Säit, striewe se sech fir fréi opzestoen a si sech bewosst, dass vun elo un erëm all Dag muss geléiert ginn. Fir déi ganz Kleng vum "Précoce" fänkt elo eng nei Etapp an hirem Liewen un. Vun elo u kommen se regelméisseg an d'Schoul, gi vum Schoulpersonal guidéiert a léieren e ganze Koup nei Frënn kënnen.

Mir hunn e Service « Pedibus » agefouert, deen et de Kanner vun den Zyklen 1.1 bis 4.2 erméiglecht sécher mat forméierte Begleetpersounen zu Fouss an d'Schoul ze goen. De Schoultransport konnt op déi Aart a Weis op 1 Buslinn, déi d'Kanner vun Elleng iwwer Altwies an d'Schoul fiert, adaptéiert ginn.

Mir wënschen Iech allegueren e gudde Start.

Le collège des bourgmestre et échevins

De Schännerot

Steve RECKEL
Bourgmestre/Buergermeeschter

Claude SCHOMMER
Echevin/Schäffen

Tessy ALTMANN
Echevine/Schäffen

Numéros utiles

COMPLEXE SCOLAIRE GRANDE-DUCHESSE MARIA TERESA SCHULKOMPLEX GROBHERZOGIN MARIA TERESA

3, Avenue des Villes Jumelées, L-5612 Mondorf-les-Bains

Luc SCHWEITZER (concierge / Pförtner)	Gsm : 621 18 35 53	
Christian LOENTGEN (concierge / Pförtner)	Gsm : 621 18 02 71	
Cycle 1 (précoce) / Zyklus 1 (Früherziehung)	tél : 23 60 55 - 754 / 756	fax : 23 60 55 - 769
Cycle 1 (préscolaire) / Zyklus 1 (Vorschulunterricht)	tél : 23 60 55 - 26	fax : 23 60 55 - 769
Cycles 2 - 4 / Zyklen 2 - 4	tél : 23 60 55 - 26	fax : 23 60 55 - 739

MAISON RELAIS / KINDERTAGESSTÄTTE

3, Avenue des Villes Jumelées, L-5612 Mondorf-les-Bains
direction.rmon@elisabeth.lu

tél : 23 60 55 - 780 fax : 23 60 55 - 799

SERVICE SCOLAIRE / SCHULDIENTST

Mairie 1, Place des Villes Jumelées, L-5627 Mondorf-les-Bains

Sonny KLEIN-KEMP

sonja.kemp@mondorf-les-bains.lu

tél : 23 60 55 - 26 fax : 23 60 55 - 39

Danielle NICKLAUS-CIGRANG

danielle.nicklaus-cigrang@mondorf-les-bains.lu

tél : 23 60 55 - 1 fax : 23 60 55 - 59

CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL / DIENSTLEISTUNGSGUTSCHEINE

Mairie 1, Place des Villes Jumelées, L-5627 Mondorf-les-Bains

Steve ADAM

steve.adam@mondorf-les-bains.lu

tél : 23 60 55 - 51 fax : 23 60 55 - 59

David ALLES

david.alles@mondorf-les-bains.lu

tél : 23 60 55 - 53 fax : 23 60 55 - 59

Jean-Claude BECK

jean-claude.beck@mondorf-les-bains.lu

tél : 23 60 55 - 50 fax : 23 60 55 - 59

L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIO-SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE MONDORF-LES-BAINS / MEDIZINISCH-SOZIALES SCHULTEAM DER GEMEINDE BAD MONDORF

Service social à l'école / Schulsozialamt

Jil STOFFEL (assistante sociale / Sozialarbeiterin)

CMS 56, Rue du Parc, L-3542 Dudelange

tél : 51 62 62 - 1 fax : 52 03 40

Intervenant médical / Medizinischer Dienst

Patricia MIGLIOSI (infirmière / Krankenschwester)

CMS 56, Rue du Parc, L-3542 Dudelange

tél : 51 62 62 - 1 fax : 52 03 40

Médecins scolaires / Schulärzte

Dr Cynthia KANDEL, Dr Tanja SCHADECK (pédiatres / Kinderärzte)

7, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains

tél : 26 67 01 52

Dr Luc COTTENET (Médecin - Dentiste / Zahnarzt)

4, Place des Villes Jumelées, L-5627 Mondorf-les-Bains

tél : 26 67 11 91

DIRECTION + PRESIDENCE DE L'ECOLE / DIREKTION UND VORSITZ DER SCHULE

Enseignement fondamental – Direction de la région 9 / Grundschule - Direktion der Region 9

Marco SUMAN (directeur de région / Regionaldirektor)

Jessica CASANOVA (directrice de région adjointe / stellvertretende Regionaldirektorin)

Josiane SCHONS (directrice de région adjointe / stellvertretende Regionaldirektorin)

Brigitta BIEWEN, Gérard GLODT (secrétariat / Sekretariat)

3 Konzerwee L-5444 Schengen

tél : 247-55910

secretariat.remich@men.lu

Paul SANDT (président d'école / Präsident der Schule)

paul.sandt@education.lu

tél : 661 67 68 86

fax : 23 60 55 -739

REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES DE MONDORF-LES-BAINS

Mail : elteren@schoul-munneref.lu

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MONDORF-LES-BAINS

Mail : asbl.parents.mondorf@gmail.com - Site : www.mondorf.ape.lu

ASSOCIATIONS - SERVICES LOCAUX ACTIFS DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE / VERÄINER - SERVICER AUS DER GEMENG DÉI AM JUGENDBRÄICH TÄTEG SINN

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mondorf-Altweis

GSM : 691 668 619 – Mail : altenhovenserge35@gmail.com

BBC Avanti Mondorf

GSM : 661 323 880 – Mail : avantimondorf@hotmail.com – Site : www.flbb.lu

DT Altwis-Gaasperech 17

GSM : 621 326 661 – Mail : dtaltwis-gaasperech17@pt.lu – Site : www.flft.lu

DT US MONDORF Tennis de table

GSM : 621 393 315 – Mail : frollmann@pt.lu – Site : www.flft.lu

Harmonie municipale de Mondorf-les-Bains

GSM : 661 732 920 – Mail : hmmlb@harmoniemondorf.lu – Site : www.harmoniemondorf.lu

Mondorf Martial Art Academy

GSM : 621 256 703 – Mail : jpsimmo@pt.lu – Site : www.mmaa.lu

Munnerefer Mais FNEL Scouten a Guiden

GSM : 621 266 407 – Mail : info@muma.lu – Site : www.muma.lu

Munnerëfer Velosfrënn

GSM : 621 297 410 – Mail : mvf@pt.lu – Site : www.fscl.lu

Tennis Club Mondorf

GSM : 621 225 424 – Mail : mo.ft.lu@gmail.com – www.tcmondorf.lu

US Mondorf Football

GSM : 621 344 074 – Mail : jeunes@usmondorf.lu – Site : www.usmondorf.lu

Mäi Bichelchen



D'Gemeng Munneref huet och dëst Joer e praktescht klengt Heft am DIN A5 Format drécke gelooss dat beim Schoulufank un all d'Schoukanner vun den Zyklen 2-4 gratis ausgedeelt gëtt. An dësem Bichelche kënnen d'Schüler, d'Elteren an d'Léierpersonal wichteg Informatiounen fannen oder dra schreiwen. Et beinhalt 1 Säit wou de Schüler sech virstelle kann, 1 Säit fir seng Passwierder, 1 Säit fir seng Klass, e Schwammplang, e Plang vum Schoulsite, e Schoukalenner, e Stonneplang, e Busplang, wichteg Telefonsnummern, eng Lëscht mat Veräiner a Servicer aus der Gemeng déi am Jugendberäich tätig sinn, en Dageskalenner fir d'Hausaufgaben oder aner Noten anzedroen, e Modell fir Entschëllegungen an aner interessant Informatiounen.



"Mäi Bichelchen"

Cette année encore, la commune de Mondorf-les-Bains a édité un journal de classe pratique en format DIN A5 qui sera distribué gratuitement à tous les élèves des cycles 2-4 lors de la rentrée scolaire. Dans ce livret, les élèves, parents et enseignants peuvent trouver des informations importantes ou prendre des notes. Le journal contient 1 page où l'élève peut se présenter, 1 page pour ses mots de passe, 1 page pour sa classe, le plan de natation, le plan du site scolaire, le calendrier scolaire, l'horaire scolaire, l'horaire du transport scolaire, des numéros de téléphone importants, la liste des associations et services locaux actifs dans le domaine de la jeunesse, un calendrier journalier pour l'inscription des devoirs à domicile ou d'autres notes, un modèle d'excuses et d'autres informations utiles.



Rentrée scolaire

Première journée de classe pour l'école fondamentale

Le vendredi 15 septembre 2023 est le jour de la rentrée des classes.

Durée de la 1^{ère} journée de classe :

- ▶ pour le cycle 1 (précoce)* :
de 07.50 - 11.35, 14.00 - 15.50
- ▶ pour le cycle 1 (préscolaire) :
de 07.50 - 11.35, 14.00 - 15.50
- ▶ pour les cycles 2 - 4 :
de 07.50 - 12.00, 14.00 - 15.50

* horaire suivant lettre de confirmation

Schulanfang

Erster Schultag in der Grundschule

Der erste Schultag ist am Freitag dem 15. September 2023.

Dauer des ersten Schultages :

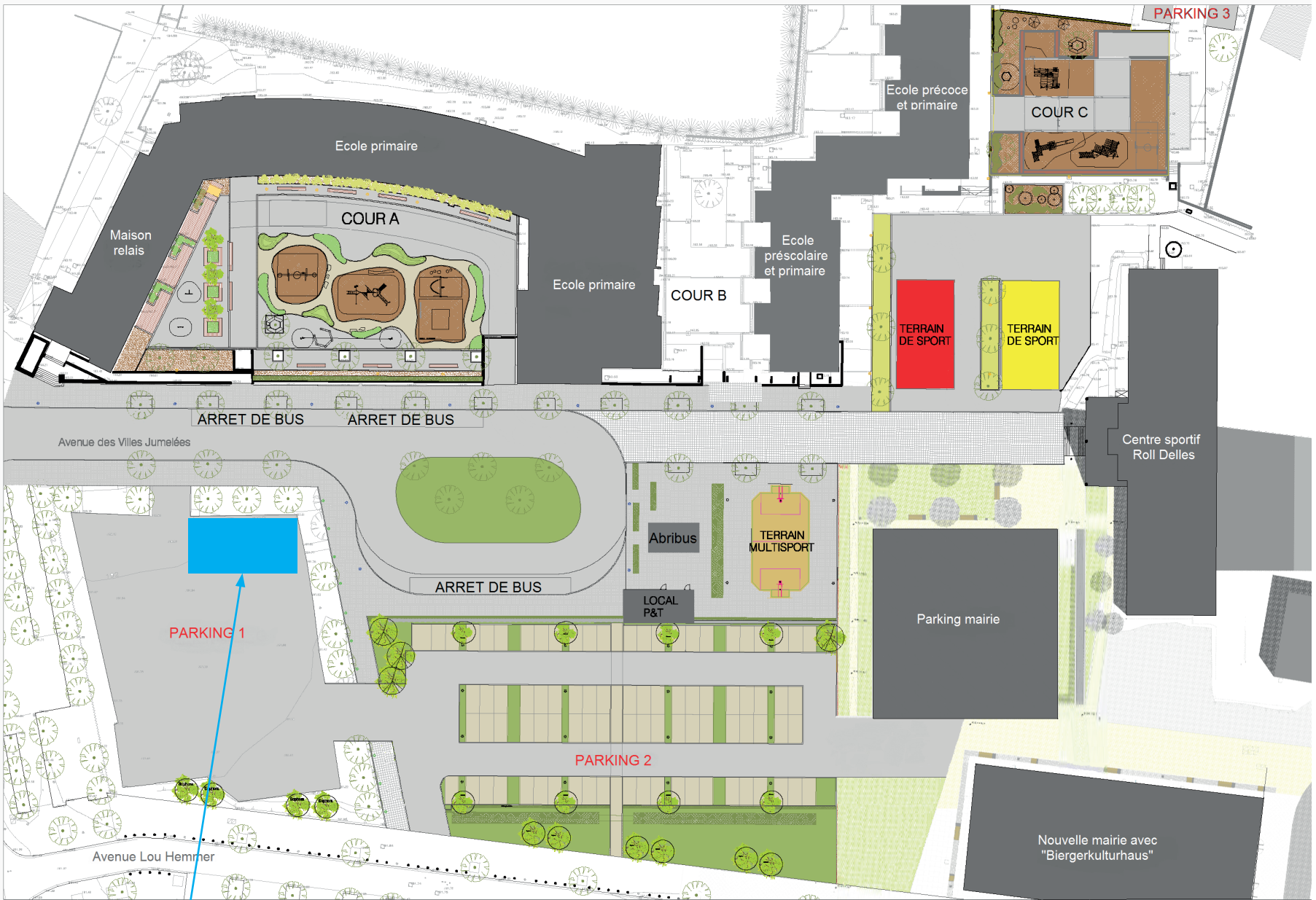
- ▶ für den Zyklus 1 (Früherziehung)* :
von 07.50 - 11.35, 14.00 - 15.50
- ▶ für den Zyklus 1 (Vorschulunterricht):
von 07.50 - 11.35, 14.00 - 15.50
- ▶ für die Zyklen 2 - 4 :
von 07.50 - 12.00, 14.00 - 15.50

* Stundenplan laut Bestätigungsbrief

Grille horaire de l'enseignement fondamental

Stundenplan der Grundschule

	Lundi - Mercredi - Vendredi Montag - Mittwoch - Freitag	Mardi - Jeudi Dienstag - Donnerstag
Cycle 1 précoce Zyklus 1 Früherziehung	07.50 - 11.35 14.00 - 15.50	07.50 - 11.35
Cycle 1 préscolaire Zyklus 1 Vorschulunterricht	07.50 - 11.35 14.00 - 15.50	07.50 - 11.35
Cycles 2 - 4 Zyklen 2 - 4	07.50 - 08.45	07.50 - 08.45
	08.45 - 09.05	08.45 - 09.05
	09.05 - 09.55	09.05 - 09.55
	Récréation / Pause	Récréation / Pause
	10.15 - 11.05	10.15 - 11.05
	11.05 - 12.00	11.05 - 12.00
	Pause Midi / Mittagspause	
	14.00 - 14.55	
	14.55 - 15.50	



Complexe scolaire Grande - Duchesse Maria Teresa et alentours

COMPLEXE SCOLAIRE GRANDE-DUCHESSE MARIA TERESA ET ALENTOURS

Fond de plan réalisé par
BENG Architectes Associés
12, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette

14.07

Implantation des salles de classes et d'autres salles

Accès au complexe scolaire Grande - Duchesse Maria Teresa

Complexe scolaire Grande-Duchesse Maria Teresa

Il comporte des subdivisions distinctes pour :

- le cycle 1 (précoce)
- le cycle 1 (préscolaire)
- les cycles 2 - 4
- les cours de récréation distinctes pour les différents degrés de l'école fondamentale
- la Maison Relais

Centre Sportif Roll Delles

Le bâtiment se trouve à proximité du complexe scolaire au fond de « l'Avenue des Villes Jumelées ».

Parkings

Les parkings n°1 et n°2 se trouvent en face du complexe scolaire entre « l'Avenue des Villes Jumelées » et « l'Avenue Lou Hemmer » et sont accessibles par ces 2 rues.

Attention : « l'Avenue des Villes Jumelées » n'est ouverte à la circulation que jusqu'à l'entrée du parking n°1.

Le parking n°3 est aménagé aux abords de la « rue John Grün » et est accessible par ladite rue.

Lage der Klassensäle und anderen Räume

Zugang zum Schulkomplex Großherzogin Maria Teresa

Schulkomplex Großherzogin Maria Teresa

Das Gebäude ist folgendermaßen unterteilt :

- Zyklus 1 (Früherziehung)
- Zyklus 1 (Vorschulunterricht)
- Zyklen 2 - 4
- getrennte Schulhöfe für die verschiedenen Zyklen der Grundschule
- Kindertagesstätte (Maison Relais)

Sportzentrum Roll Delles

Das Sportzentrum befindet sich am Ende der « Avenue des Villes Jumelées ».

Parkplätze

Die Parkplätze n°1 und n°2 befinden sich gegenüber dem Schulkomplex zwischen der « Avenue des Villes Jumelées » und der « Avenue Lou Hemmer » und sind erreichbar über diese beiden Straßen.

Achtung : Die « Avenue des Villes Jumelées » ist nur befahrbar bis zum Eingang des Parkplatzes n°1.

Der Parkplatz n°3 wurde angelegt im Umfeld der « Rue John Grün » und kann über diese Straße angefahren werden.



Zone Kiss & Go / Kiss & Go Bereich
Voir page 37 / Siehe Seite 37

Répartition des classes / Klassenaufteilung

Cycle 1 (précoce) Zyklus 1 (Früherziehung)	Romy MANGEN (coordinatrice du cycle 1 / Koordinatorin vom Zyklus 1)
Classe de / Klasse von :	Stéphanie JACOBS, titulaire de classe / Klassenlehrerin Julie PAULY, éducatrice diplômée / Diplomerzieherin
Classe de / Klasse von :	Michèle PENNING, titulaire de classe / Klassenlehrerin Sandra BECKIUS, éducatrice diplômée / Diplomerzieherin
Autre intervenante	Gina HECK, institutrice brevetée / Diplomlehrerin
Cycle 1 (préscolaire) Zyklus 1 (Vorschulunterricht)	Romy MANGEN (coordinatrice du cycle 1 / Koordinatorin vom Zyklus 1)
Classe de / Klasse von :	Hannah EINSLE, titulaire de classe / Klassenlehrerin Romy MANGEN titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Claire GOEDERT, titulaire de classe / Klassenlehrerin Angie GROEBIG, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Fabienne KERSTEN, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Rosalba MARINELLI, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Anne PHILIPP, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Autres intervenants :	Angie GROEBIG, institutrice brevetée / Diplomlehrerin Romy MANGEN, institutrice brevetée / Diplomlehrerin
Cycle 2.1 / Zyklus 2.1	David REIMEN (coordinateur du cycle 2 / Koordinator vom Zyklus 2)
Classe de / Klasse von :	Laura CATTANEO, titulaire de classe / Klassenlehrerin Stephanie DE ALMEIDA BATISTA DA COSTA, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Maureen DUBLIN, titulaire de classe / Klassenlehrerin Pascale MERTEZ, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Autre intervenante :	Carole HIPPI, institutrice brevetée / Diplomlehrerin
Cycle 2.2 / Zyklus 2.2	David REIMEN (coordinateur du cycle 2 / Koordinator vom Zyklus 2)
Classe de / Klasse von :	Laurent BIEWER, titulaire de classe / Klassenlehrer
Classe de / Klasse von :	Manon KEYSER, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	David REIMEN, titulaire de classe / Klassenlehrer
Classe de / Klasse von :	Jeannine SCHONS, titulaire de classe / Klassenlehrerin Mireille SCHUMACHER, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Autres intervenants :	Christiane FOETZ, institutrice brevetée / Diplomlehrerin Carole HIPPI, institutrice brevetée / Diplomlehrerin
Cycle 3.1 / Zyklus 3.1	Yves BROSIUS (coordinateur du cycle 3 / Koordinator vom Zyklus 3)
Classe de / Klasse von :	Marc BARTHELEMY, titulaire de classe / Klassenlehrer
Classe de / Klasse von :	Yves BROSIUS, titulaire de classe / Klassenlehrer Jacqui PETIN, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Alain SCHMIDT, titulaire de classe / Klassenlehrer
Autres intervenants :	Marylène KESSELER, Marisa SOARES MACHADO, institutrices diplômées / Diplomlehrerinnen

Cycle 3.2 / Zyklus 3.2	Yves BROSIUS (coordonateur du cycle 3 / Koordinator vom Zyklus 3)
Classe de / Klasse von :	Tom BICHLER, titulaire de classe / Klassenlehrer
Classe de / Klasse von :	Tessy BONTEMPS, titulaire de classe / Klassenlehrerin Laurent DUHR, titulaire de classe / Klassenlehrer
Classe de / Klasse von :	Jana PETERS, titulaire de classe / Klassenlehrerin Mandy SCHMIT, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Autres intervenants :	Mandy SCHMIT, institutrice brevetée / Diplomlehrerin Chris THEVES, instituteur breveté / Diplomlehrer Marisa SOARES MACHADO, institutrice brevetée / Diplomlehrerin
Cycle 4.1 / Zyklus 4.1	Tom KIEFFER (coordonateur du cycle 4 / Koordinator vom Zyklus 4)
Classe de / Klasse von :	Tom KIEFFER, titulaire de classe / Klassenlehrer Pascale RIES, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Nathalie LAFLEUR, titulaire de classe / Klassenlehrerin Tania ZEIMETZ, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Martine MICHELS, titulaire de classe / Klassenlehrerin Paul SANDT, titulaire de classe / Klassenlehrer
Cycle 4.2 / Zyklus 4.2	Tom KIEFFER, coordonnateur du cycle 4 / Koordinator vom Zyklus 4
Classe de / Klasse von :	Sandra DUBOIS, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Maggy KRAWCZYK, titulaire de classe / Klassenlehrerin
Classe de / Klasse von :	Gina HECK, institutrice brevetée / Diplomlehrerin Chris THEVES, instituteur breveté / Diplomlehrer
Cours d'accueil / Kurse für neu angekommene, ausländische Schüler	Anne PUTZ, titulaire de classe / Klassenlehrerin
IEBS	Myriam WESTER, institutrice brevetée / Diplomlehrerin

**Les élèves sont obligés d'être à l'école quand les cours commencent !
Die Schüler müssen zu Beginn des Unterrichts in der Schule sein !**

La scolarisation des élèves

Élèves de la commune

Chaque enfant habitant le Grand-Duché et âgé de trois ans révolus avant le 1^{er} septembre, **peut** fréquenter une classe d'éducation précoce dans une école de sa commune de résidence. Un formulaire d'admission et, le cas échéant, une lettre de confirmation de l'admission ont été adressés à tous les parents dont les enfants sont susceptibles d'admission aux classes précoces. Les admissions se font vendredi, le 15 septembre 2023 selon l'horaire repris dans la lettre de confirmation. Il n'y aura pas d'autres admissions en cours d'année. Les parents sont priés d'accompagner leurs enfants et d'apporter le livret de famille.

Malgré l'état facultatif de l'éducation précoce, le collège échevinal insiste, dans l'intérêt d'un bon déroulement de l'éducation, que les enfants soient présents suivant les inscriptions.

Chaque enfant habitant le Grand-Duché et âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre, **doit** fréquenter l'école communale dans le ressort scolaire de sa commune de résidence, à moins qu'il ne soit inscrit dans une autre école communale de sa commune de résidence, dans une école de l'État ou une école européenne, dans une école privée ou dans une école à l'étranger ou qu'il ne reçoive un enseignement à domicile.

Les admissions se font vendredi, le 15 septembre 2023. La répartition des enfants et leur affectation aux différentes classes ont été établies suivant les propositions du corps enseignant et arrêtées par la commune. **A noter encore que les livres scolaires sont mis gratuitement à la disposition des enfants. Le personnel enseignant se chargera de la distribution.**

Élèves d'une autre commune

Sous certaines conditions, les parents peuvent demander que leur enfant soit scolarisé dans une école d'une autre commune que celle de leur résidence. Leur demande doit être adressée avant le 1^{er} avril de l'année précédant la rentrée scolaire au collège des bourgmestre et échevins de la commune dans laquelle ils désirent faire scolariser leur enfant.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'accueil peut réserver une suite favorable à cette demande :

- si l'organisation scolaire le permet, la commune d'accueil n'est pas obligée de constituer des classes supplémentaires,
- si les motifs avancés par les parents sont reconnus valables.

Sont considérés comme motifs valables :

1. la garde de l'enfant par un membre de la famille jusqu'au et y compris le 3^e degré,
2. la garde de l'enfant par une tierce personne exerçant une activité d'assistance parentale agréée par l'Etat,
3. la garde de l'enfant par un organisme œuvrant dans le domaine socio-éducatif agréé par l'Etat,
4. la situation du lieu de travail d'un des parents.

Si la demande est acceptée, la commune d'origine prend en charge la redevance annuelle pour frais de scolarité, déterminée par le conseil communal de la commune d'accueil. Cette redevance annuelle ne peut pas dépasser 600 € par élève.

Élèves venant de l'étranger

Les conditions sont les mêmes que pour la scolarisation des élèves d'une autre commune. Le conseil communal de Mondorf-les-Bains a introduit en date du 11.07.2003 un minerval à payer par les parents habitant à l'étranger et dont leurs enfants fréquentent l'école fondamentale de Mondorf-les-Bains. Ce minerval est fixé à 370 € par enfant et par trimestre.

Dauer der Schulpflicht

Jedes Kind das im Großherzogtum wohnt und am 1. September das Alter von drei Jahren erreicht hat, **kann** eine Klasse der Früherziehung in einer Schule seiner Wohngemeinde besuchen. Ein Einschreibeformular und gegebenenfalls eine schriftliche Bestätigung der Einschreibung wurden an die Eltern verschickt, dessen Kinder für die Früherziehung aufnahmeberechtigt sind. Die Aufnahme findet am Freitag dem 15. September 2023 statt, laut dem im Bestätigungsschreiben angegebenen Stundenplan. Während dem Schuljahr finden keine weiteren Aufnahmen statt. Die Eltern sind gebeten ihre Kinder zu begleiten und das Familienbuch mitzubringen.

Obwohl der Schulbesuch für die Früherziehung nicht obligatorisch ist, besteht das Schöffenkollegium, im Interesse des guten Ablaufs des Unterrichts darauf, daß die Kinder gemäß den Einschreibungen anwesend sind.

Jedes Kind das im Großherzogtum wohnt und am 1. September das Alter von vier Jahren erreicht hat, **muss** die Grundschule besuchen im Schulbereich seiner Wohngemeinde, es sei denn, dass es in einem anderen Schulbereich seiner Wohngemeinde, in einer staatlichen Schule oder einer Europaschule, in einer Privatschule oder einer Schule im Ausland eingeschrieben ist, oder zu Hause unterrichtet wird.

Die Aufnahme findet am Freitag dem 15. September 2023 statt. Die Aufteilung und die Zuweisung der Kinder auf die verschiedenen Klassen erfolgten auf Vorschlag des Lehrpersonals durch die Gemeinde.

Es bleibt noch zu erwähnen, dass die Schulbücher den Kindern gratis zur Verfügung gestellt werden. Das Schulpersonal übernimmt die Verteilung der Bücher.

Schüler aus einer anderen Gemeinde

Unter verschiedenen Bedingungen können Eltern ein Gesuch einreichen, damit ihr Kind in einer Schule einer anderen Gemeinde als ihre Wohngemeinde zur Schule gehen kann. Der Antrag muss vor dem 1. April des vorhergehenden Schuljahres an das Schöffenkollegium der Gemeinde, in welcher das Kind zur Schule gehen soll, eingereicht werden.

Das Schöffenkollegium der Aufnahmegemeinde kann dieses Gesuch positiv begutachten unter folgenden Bedingungen :

- wenn die Schulorganisation es erlaubt so z. B. ist die Aufnahmegemeinde nicht verpflichtet zusätzliche Klassen zu schaffen,
- wenn die durch die Eltern genannten Gründe gültig sind.

Gültige Gründe sind :

1. die Betreuung des Kindes durch ein Familienmitglied bis einschließlich 3. Verwandtschaftsgrad,
2. die Betreuung des Kindes durch Dritte welche als staatlich anerkannte Elternhelfer arbeiten,
3. die Betreuung des Kindes in einer Kindertagesstätte,
4. der Arbeitsort eines der Elternteile.

Im Falle einer Annahme des Antrags übernimmt die Wohngemeinde die jährlichen Schulkosten für das betreffende Kind, die durch den Gemeinderat der Aufnahmegemeinde bestimmt werden. Die jährlichen Schulkosten dürfen 600 € nicht überschreiten.

Schüler aus dem Ausland

Es gelten die gleichen Bedingungen wie die bei einer Aufnahme von Schülern aus einer anderen Gemeinde. Der Gemeinderat von Bad Mondorf hat am 11.07.2003 ein Schulgeld eingeführt das von den im Ausland wohnhaften Eltern zu zahlen ist, deren Kinder die Grundschule von Bad Mondorf besuchen. Dieses Schulgeld wurde festgelegt auf 370 € pro Kind und pro Trimester.

L'obligation scolaire

Durée de l'obligation scolaire

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant au Luxembourg et âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre, doit fréquenter l'Ecole. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

A la demande des parents et sur autorisation du conseil communal, l'admission au premier cycle de l'enseignement fondamental peut être différée d'une année si l'état de santé ou si le développement physique ou intellectuel de l'enfant justifie cette mesure. Les parents adressent leur demande à l'Administration communale en y joignant un certificat établi par un pédiatre.

Dispense de fréquentation scolaire

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents :

- par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée ;
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée.

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Pénalités

Les parents ont l'obligation de veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement l'Ecole et participe aux cours et activités scolaires.

En cas d'infraction à cette disposition, le bourgmestre met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi. A défaut des parents de se conformer à l'obligation scolaire dans un délai de huit jours à partir de la mise en demeure, le bourgmestre en informe le ministère public. Les infractions aux articles 7, 13 et 14 de la prédite loi sont punies d'une amende de 25 à 250 euros.

Suivant les recommandations du collège des directeurs de l'enseignement fondamental, le personnel enseignant est tenu de refuser toute demande des parents d'élèves qui ont l'intention de partir en vacances pendant le temps de classe, sauf pour les cas d'extrême urgence ou nécessité.

Die Schulpflicht

Dauer der Schulpflicht

Gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 6. Februar 2009 betreffend die Schulpflicht, muss jedes Kind wohnhaft in Luxemburg, das am ersten September das Alter von vier Jahren erreicht hat, die Schule besuchen. Die Schulpflicht erstreckt sich über zwölf Jahre ab dem ersten September besagten Jahres.

Auf Anfrage der Eltern und durch Genehmigung des Gemeinderates, kann die Aufnahme zum ersten Zyklus der Grundschule um ein Jahr verschoben werden, falls der Gesundheitszustand und die körperliche und intellektuelle Entwicklung des Kindes diese Maßnahme rechtfertigen. Die Anfrage wird von den Eltern bei der Gemeindeverwaltung eingereicht und muss durch eine Bescheinigung eines Kinderarztes belegt sein.

Freistellung vom Schulbesuch

Freistellungen vom Schulbesuch können nach begründetem Antrag der Eltern genehmigt werden :

- vom Klassenlehrer für die Dauer eines Tages ;
- vom Präsidenten des Schulkomitees, für jede Befreiung, welche die Dauer eines Tages überschreitet.

Außer durch Genehmigung des Ministers, darf die Dauer der Freistellungen pro Schuljahr fünfzehn Tage nicht überschreiten, davon höchstens fünf aufeinanderfolgende Tage.

Strafen

Die Eltern haben die Pflicht darauf zu achten, dass ihr Kind die Schule besucht und am Unterricht teilnimmt.

Im Fall eines Verstoßes werden die Eltern schriftlich vom Bürgermeister ermahnt, das Gesetz zu beachten. Kommen die Eltern innerhalb von acht Tagen dem Gesetz über die Schulpflicht nicht nach, benachrichtigt der Bürgermeister die Staatsanwaltschaft über den Vorfall. Das Nichtbeachten der Artikel 7,13 und 14 des oben erwähnten Gesetzes wird mit einer Geldstrafe von 25 bis 250 Euro geahndet.

Gemäß den Anweisungen des Gremiums der Direktoren der Grundschule, soll das Lehrpersonal jeden Antrag der Eltern auf Freistellung der Schüler vom Schulunterricht ablehnen, sofern es sich um eine reine Urlaubsreise handelt, mit Ausnahme von äußerst dringenden Fällen.

Le comité d'école

La loi relative à l'organisation de l'enseignement fondamental prévoit la création d'un comité d'école. Pour la commune de Mondorf-les-Bains, il se compose comme suit :

Président :

Paul SANDT

Gsm : 661 676 886, fax : 23 60 55 - 739,

paul.sandt@education.lu

Membres :

Marc BARTHELEMY

Sandra BECKIUS

Sandra DUBOIS

Tom KIEFFER

Les membres du comité d'école sont élus par et parmi les membres du personnel de l'école, avant la fin de l'année scolaire. La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de cinq années.

Le comité d'école a les missions suivantes :

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école,
2. élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation,
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école,
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte,
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel,
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école,
7. approuver l'utilisation du matériel didactique.

Le président du comité d'école assure en outre les relations avec les parents et accorde les dispenses de fréquentation des cours pour une durée dépassant une journée. Si vous désirez prendre un rendez-vous avec un membre du comité ou avec le président, vous pouvez le faire soit par téléphone (pendant les heures de classe), fax ou email (voir ci-haut).

Das Schulkomitee

Das Gesetz betreffend die Organisation der Grundschule sieht die Schaffung eines Schulkomitees vor. Für die Gemeinde Bad Mondorf setzt sich das Schulkomitee folgendermaßen zusammen:

Präsident :

Paul SANDT,

Gsm : 661 676 886, Fax : 23 60 55 - 739,

paul.sandt@education.lu

Mitglieder :

Marc BARTHELEMY

Sandra BECKIUS

Sandra DUBOIS

Tom KIEFFER

Das Schulpersonal wählt unter sich die Mitglieder des Komitees, vor dem Ende des Schuljahres. Die Dauer der Mandate, die erneuerbar sind, beträgt 5 Jahre.

Das Schulkomitee erfüllt folgende Missionen :

1. Ausarbeitung eines Vorschlags für die Schulorganisation,
2. Ausarbeitung eines Schulentwicklungsplans und die Teilnahme an seiner Auswertung,
3. Ausarbeitung eines Vorschlags für die Verteilung des Funktionshaushalts der Schule
4. seinen Standpunkt darlegen zu jeder Frage betreffend das Schulpersonal oder zu jeder Frage von der Schulkommission,
5. Weiterbildungsbedürfnisse des Schulpersonals bestimmen,
6. Verwaltung des didaktischen und informatischen Materials der Schule,
7. Gebrauch von didaktischem Material zu genehmigen.

Der Präsident kümmert sich außerdem um einen guten Kontakt zur Elternschaft und genehmigt die Freistellung der Schüler von der Schule für einen Zeitraum von mehr als einem Tag. Falls Sie ein Treffen mit einem Komiteemitglied oder dem Präsidenten vereinbaren wollen, können Sie dies tun entweder per Telefon (während den Schulstunden), Fax oder E-Mail (siehe oben).

La commission scolaire

La commission scolaire a pour mission :

1. de coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal,
2. de faire le suivi de la mise en œuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire,
3. de promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal,
4. d'émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental,
5. d'émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles,
6. de participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

La commission scolaire est actuellement composée comme suit :

Président :

Claude SCHOMMER, échevin

Membres nommés par le conseil communal :

Tessy ALTMANN, échevine
Sally ROHMANN-KREMER, Mondorf-les-Bains
Carole HERBER, Mondorf-les-Bains
Isabel MOLITOR-CARRALO DE ABRANTES, Mondorf-les-Bains

Représentants du personnel des écoles :

Marc BARTHELEMY, instituteur, membre du comité d'école
Paul SANDT, instituteur, président du comité d'école

Représentants des parents des élèves :

Lucia BOEGLIN-GRANIERI, Mondorf-les-Bains
Luis MADEIRA DOS SANTOS, Mondorf-les-Bains

Directeur de la région 9 (non membre)

Marco SUMAN, directeur

Secrétaire de la commission scolaire (non membre)

Sonja KLEIN-KEMP, responsable du service scolaire

Die Schulkommission

Die Schulkommission erfüllt folgende Missionen:

1. die Vorschläge der Schulorganisation und der Schulentwicklungspläne zu koordinieren und dem Gemeinderat ein Gutachten zu unterbreiten,
2. die Umsetzung der Schulorganisation und der Schulentwicklungspläne zu begleiten,
3. die außerschulischen Betreuungsmaßnahmen zu fördern durch Information, Austausch und Beratung mit den Eltern, dem Schulpersonal und den Dienstleistern die die Schüler ausserhalb der normalen Schulstunden betreuen,
4. ein Gutachten auszustellen über die Berichte der "Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles" und dem Schöffenkollegium alles mitzuteilen was sie als wichtig oder nachteilig einschätzt für die Interessen des Grundschulunterrichts,
5. ein Gutachten auszustellen über die Vorschläge betreffend den Haushalt der Schulen,
6. an der Konzeption, dem Bau und dem Umbau der Schulgebäude teilzunehmen.

Die Schulkommission ist augenblicklich folgendermaßen besetzt :

Präsident :

Claude SCHOMMER, Schöffe

vom Gemeinderat ernannte Mitglieder :

Tessy ALTMANN, Schöffin
Sally ROHMANN-KREMER, Bad Mondorf
Carole HERBER, Bad Mondorf
Isabel MOLITOR-CARRALO DE ABRANTES, Bad Mondorf

Vertreter des Schulpersonals :

Marc BARTHELEMY, Lehrer, Mitglied des Schulkomitees
Paul SANDT, Lehrer, Präsident des Schulkomitees

Elternvertreter :

Lucia BOEGLIN-GRANIERI, Bad Mondorf
Luis MADEIRA DOS SANTOS, Bad Mondorf

Direktor der Region 9 (nicht Mitglied)

Marco SUMAN, Direktor

Sekretärin der Schulkommission (nicht Mitglied)

Sonja KLEIN-KEMP, Leiterin des Schuldienstes

Les cours d'accueil

Les cours d'accueil s'adressent aux élèves nouvellement arrivés au pays n'ayant pas encore les connaissances linguistiques requises pour l'enseignement fondamental luxembourgeois. L'enfant primo-arrivant est intégré dans le cycle correspondant à son âge et bénéficie d'aides en langues luxembourgeoise, française ou/et allemande. Dans un premier temps, ceci se fait en étroite collaboration avec le titulaire de la classe d'attache et avec les parents.

L'objectif de la classe d'accueil est :

- d'aider l'enfant à trouver sa place dans son nouvel environnement scolaire ;
- de renseigner sur les activités scolaires et parascolaires ;
- de faire un bilan des acquis scolaires de l'élève ;
- d'informer sur le CASNA (cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants du ministère de l'éducation nationale) et de faire le lien entre les différents acteurs ;
- de procéder à un échange régulier avec les parents, le cas échéant avec l'aide d'un médiateur interculturel qui parle la langue du pays d'origine de l'enfant.

Le but des cours d'accueil est une intégration partielle ou complète de l'élève dans le cycle régulier. Le fonctionnement des cours d'accueil pour enfants nouvellement installés au pays est défini par le règlement grand-ducal du 16 juin 2009.

Kurse für neu angekommene, ausländische Schüler

Zielgruppe dieser Kurse sind zugezogene ausländische Schüler, die noch nicht mit den Sprachen der luxemburgischen Grundschule vertraut sind. Die Schüler werden je nach Alter in die jeweiligen Schulklassen integriert und können besondere Kurse in Anspruch nehmen. Hier bekommen sie, je nach Schulzyklus und Sprachkenntnissen, Förderung in Luxemburgisch, Deutsch oder Französisch. Diese Kurse finden in enger Zusammenarbeit mit dem/der Klassenlehrer(in) statt.

Die für die "cours d'accueil" zuständige Lehrkraft:

- hilft dem Kind sich bestmöglichst im schulischen Umfeld zurechtzufinden ;
- informiert über die schulischen und außerschulischen Aktivitäten ;
- zieht Bilanz über die schulische Entwicklung des Kindes ;
- informiert über die Zentrale Empfangs- und Orientierungsstelle für neu zugezogene Schüler (CASNA) und stellt ggf. die Verbindung her ;
- unterstützt die Zusammenarbeit zwischen Schule und Eltern, ggf. mit Hilfe eines interkulturellen Mediators, der bei Übersetzungen mündlich oder schriftlich behilflich sein kann.

Ziel der "cours d'accueil" ist eine schnellstmögliche teilweise oder komplette Integration des ausländischen Kindes in den normalen Schulzyklus. Die Kurse für neu angekommene, ausländische Schüler sind durch die großherzogliche Verordnung vom 16. Juni 2009 geregelt.



La médecine scolaire

Au cours de sa scolarité, l'état de santé de votre enfant sera annuellement surveillé par l'équipe médico-socio-scolaire de l'école.

L'équipe médico-socio-scolaire fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire agréé par le Ministère de la santé et engagé par la commune. Les examens sont réalisés suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire. Les examens sont obligatoires et gratuits.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage ci-après sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 :

- prise du poids et de la taille
- analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
- examen sommaire de l'acuité visuelle, bilan auditif
- surveillance de la carte de vaccinations
- bilan de santé assuré par le médecin scolaire
- en cas de besoin : bilan social

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens, des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, nous vous adresserons une lettre motivée et nous vous recommanderons de consulter votre médecin de confiance. Les constatations d'ordre médical sont consignées dans un carnet médical et gérées en toute confidentialité. Ce carnet sera remis aux parents sur demande en fin de scolarité de leur enfant. Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de votre enfant. Le service social de l'école est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de tout autre professionnel concerné, lors des permanences sociales ou sur rendez-vous.

Le personnel de la Ligue Médico-Sociale, en collaboration avec la commune, le Ministère de la santé et le Ministère de l'éducation nationale organisent à côté de cette surveillance médico-sociale des activités de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental.

Des conseils personnalisés d'éducation à la santé lors des examens médicaux ont pour objectif de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine. Une consultation diététique gratuite peut être offerte en cas de besoin.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés :

- au premier cycle : dépistage des troubles visuels par le service d'orthoptie et de pléoptie du Ministère de la santé, dépistage des troubles auditifs par le service d'audiophonologie du Ministère de la santé
- les examens bucco-dentaires sont réalisés annuellement par un dentiste.

L'équipe médico-socio-scolaire collabore étroitement, dans le respect du secret professionnel, avec le personnel de l'enseignement fondamental et des directions des régions, de l'administration communale et des services spécialisés du Ministère de l'éducation nationale notamment :

- Directions des régions
- Commissions d'inclusion (CI)
- ESEB
- Centre de Logopédie
- Centres régionaux et Instituts spécialisés de l'Education différenciée
- Autres services spécialisés.

L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIO-SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE MONDORF-LES-BAINS

Service social à l'école	Jil STOFFEL Assistante sociale CMS 56, Rue du Parc L-3542 Dudelange • tél : 51 62 62 - 1 fax : 52 30 40
Intervenant médical	Patricia MIGLIOSI infirmière CMS 56, Rue du Parc L-3542 Dudelange • tél : 51 62 62 - 1 fax : 52 30 40
Médecins scolaires	Dr Cynthia KANDEL, Dr Tanja SCHADECK, pédiatres Dr Luc COTTENET, médecin-dentiste

Die Schulmedizin

Im Laufe der Schulzeit wird jährlich der Gesundheitszustand eines jeden Kindes durch das medizinisch-soziale Team der "Ligue Médico-Sociale" überprüft.

Das medizinisch-soziale Team ist dem vom Gesundheitsministerium anerkannten und von der Gemeinde bestimmten Schularzt unterstellt. Die Untersuchungen und Aktivitäten werden gemäß den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 2. Dezember 1987 und dem großherzoglichen Beschluss (Reglement grand-ducal) vom 24. Oktober 2011 zur Regelung der schulmedizinischen Betreuung durchgeführt.

In der Grundschule werden folgende Vorsorge- und medizinische Untersuchungen bei den Schülern der Zyklen 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 durchgeführt :

- Gewicht und Größe
- Urinuntersuchung (Blut, Glukose, Eiweiss)
- Seh- und Hörtest
- Überprüfung der Impfkarte
- ärztliche Untersuchung
- bei Bedarf : Sozialbericht

Der Schularzt führt keine ärztliche Behandlung durch. Sollten während der Untersuchung Beobachtungen (Symptome) festgestellt werden erhalten die Eltern eine schriftliche Mitteilung mit der Empfehlung Ihren Vertrauensarzt aufzusuchen. Diese medizinischen Feststellungen werden in einem persönlichen medizinischen Ausweis eingetragen und vertraulich aufbewahrt. Auf Anfrage erhalten die Eltern am Ende der Schulzeit ihres Kindes den medizinischen Ausweis. Im Zyklus 1 werden die Eltern gebeten Ihre Kinder bei der ärztlichen Untersuchung zu begleiten.

Das medizinisch-soziale Team steht den Eltern, Lehrkräften und Kindern jederzeit zur Verfügung um alle Fragen über Gesundheit sowie schulische und soziale Integration der Kinder zu beantworten. Die Sozialarbeiterin der Schule steht für ein Gespräch während den vorgesehenen Sprechstunden oder nach Terminvereinbarung jederzeit zur Verfügung.

Das medizinisch-soziale Team der "Ligue Médico Sociale", in Zusammenarbeit mit der Gemeinde, dem Gesundheits- und Bildungsministerium organisieren für die Schüler der Grundschule neben den Vorsorgeuntersuchungen, Fördermaßnahmen in den Bereichen Gesundheit und Sozialverhalten. Persönliche Empfehlungen zur Gesundheitserziehung während den ärztlichen Untersuchungen



sollen die Kinder dazu anleiten, gesunde Lebensgewohnheiten anzunehmen. Bei Bedarf kann eine kostenlose Ernährungsberatung angeboten werden.

Die ärztliche Überwachung wird durch weitere Untersuchungen seitens verschiedener Fachdienste ergänzt :

- Im 1. Schulzyklus : Früherkennung von Sehstörungen durch den orthoptischen sowie pleoptischen Dienst des Gesundheitsministeriums sowie Früherkennung von Hörstörungen durch den audiophonologischen Dienst des Gesundheitsministeriums
- Alle Jahre : Früherkennung von Karies und Fehlstellungen der Zähne durch den Schulzahnarzt

Das Team der Schulmedizin unterliegt der Schweigepflicht. Es arbeitet mit den Lehrern, den Direktionen der Regionen, der Gemeindeverwaltung und spezialisierten Dienststellen des Bildungsministeriums zusammen :

- Direktionen der Regionen
- "Commissions d'inclusion (CI)"
- ESEB
- Logopädiezentrum
- Regionalzentren und Spezialinstitute des Sonderschulwesens
- andere spezialisierte Beratungsstellen

MEDIZINISCH-SOZIALES SCHULTEAM DER GEMEINDE BAD MONDORF

Schulsozialamt	Jil STOFFEL Sozialarbeiterin CMS 56, Rue du Parc L-3542 Dudelange • tél : 51 62 62 - 1 fax : 52 30 40
Medizinischer Dienst	Patricia MIGLIOSI Krankenschwester CMS 56, Rue du Parc L-3542 Dudelange • tél : 51 62 62 - 1 fax : 52 30 40
Schulmedizin	Dr Cynthia KANDEL, Dr Tanja SCHADECK, Kinderärzte Dr Luc COTTENET, Zahnarzt

Tableau horaire - transport scolaire pour l'année scolaire 2023 / 2024

Fahrplan Schülertransport für das Schuljahr 2023 / 2024

Bus scolaire



Transport scolaire

A partir de la rentrée 23 - 24, le transport scolaire est adapté avec la mise en place d'une seule ligne de bus desservant les localités d'Ellange et d'Altwies.

Le transport scolaire est réservé aux écoliers du cycle 1 (préscolaire) et des cycles 2 - 4 (primaire). Une surveillance des enfants dans les bus est assurée par le personnel enseignant et éducatif suivant un plan de surveillance.

Par contre, les élèves du cycle 1 (précoce) sont autorisés à utiliser le transport scolaire (bus/Pedibus) lorsque leurs frères et soeurs d'un cycle supérieur en profitent également.

Prière de vous rendre à temps à l'arrêt. Les chauffeurs d'autobus ont été instruits de respecter l'horaire. Des attentes n'auront plus lieu!

Schülertransport

Ab Schulanfang wird der Schultransport in einer Testphase angepasst mit der Einführung einer Buslinie welche die Ortschaften Ellange und Altwies anfährt.

Der Schülertransport ist den Schülern des Zyklus 1 (Vorschulunterricht) und der Zyklen 2 - 4 (Primärschule) vorbehalten. Eine Beaufsichtigung der Kinder in den Bussen findet durch das Lehr- und Erziehungspersonal laut einem Beaufsichtigungsplan statt.

Schüler des Zyklus 1 (Früherziehung) dürfen dennoch den Schülertransport (Bus/Pedibus) nutzen, wenn bereits Geschwister eines höheren Zyklus diesen beanspruchen.

Wir bitten Sie rechtzeitig an der Bushaltstelle zu sein. Die Fahrer haben Anweisung den Fahrplan einzuhalten. Auf Spätzügler wird nicht gewartet !

	Aller	Retour	Aller	Retour
Ellange Martialis	07.28	12.22	13.38	16.12
Ellange Gare	07.29	12.21	13.39	16.11
Altwies Um Däich	07.39	12.11	13.49	16.01
Altwies Bourgässel		12.10		16.00
Altwies An der Kaz	07.40		13.50	
Altwies Millbaach	07.41	12.09	13.51	15.59
Mondorf Ecole	07.45	12.05	13.55	15.55



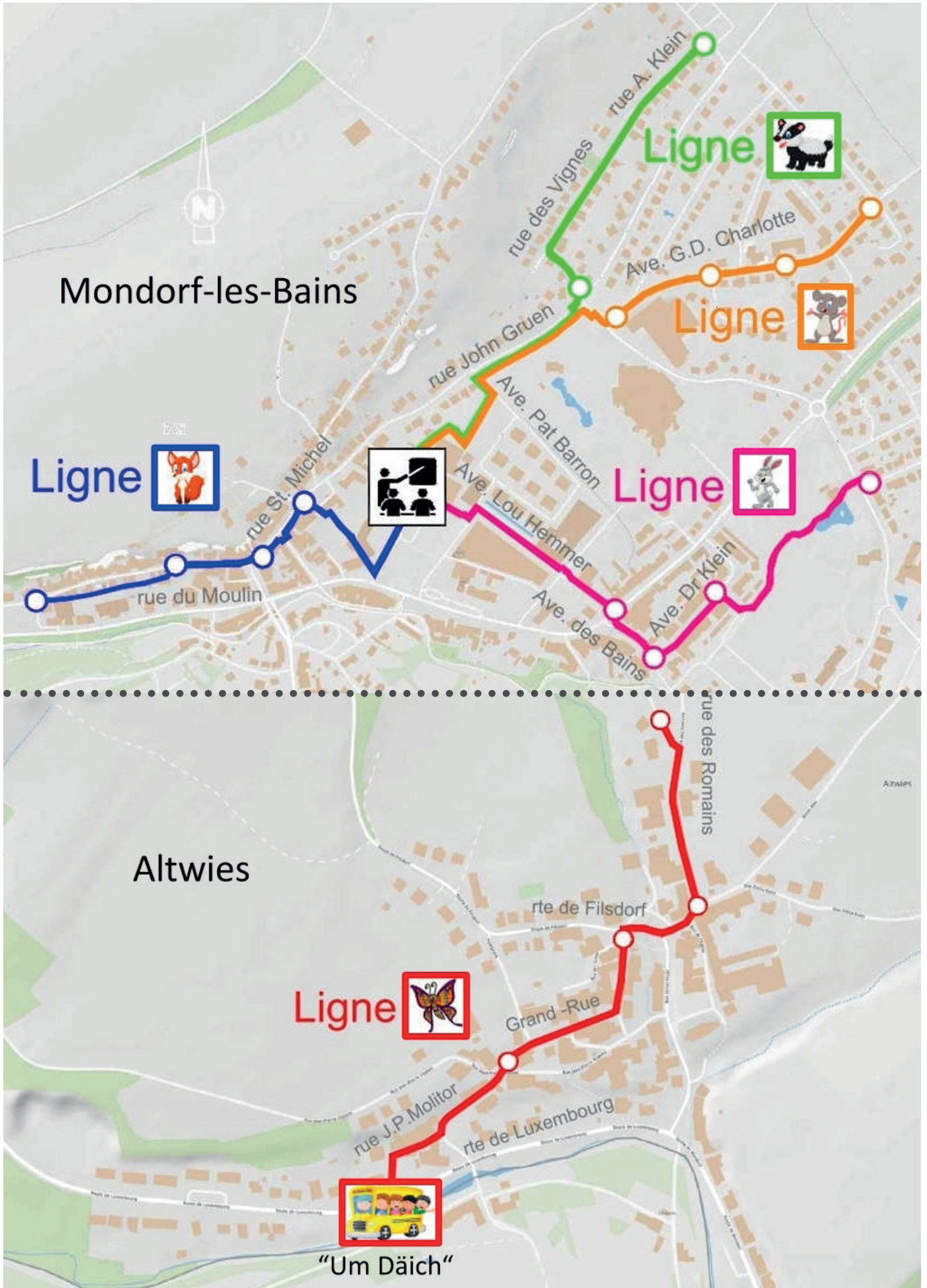








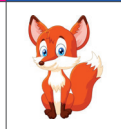



Tableau horaire / Fahrplan Pedibus

						
Lignes MONDORF-LES-BAINS Linien BAD MONDORF					Ligne Altwies Linie Altwies	
Matin / Morgens (lundi à vendredi / Montags - Freitags)						
Arrêt / Haltestelle 1	07:30	07:29	07:23	07:24	Arrêt / Haltestelle 1	07:23
Arrêt / Haltestelle 2	07:37	07:32	07:31	07:30	Arrêt / Haltestelle 2	07:26
Arrêt / Haltestelle 3		07:33	07:34	07:33	Arrêt / Haltestelle 3	07:28
Arrêt / Haltestelle 4		07:36	07:37	07:36	Arrêt / Haltestelle 4	07:31
Ecole / Schule	07:45	07:45	07:45	07:45	Arrêt de bus / Bushaltestelle	07:34
Entre-midi / Mittags (lundi à vendredi / Montags - Freitags)						
Ecole / Schule	12:05	12:05	12:05	12:05	Arrêt de bus / Bushaltestelle	12:11
Arrêt / Haltestelle 4		12:14	12:13	12:14	Arrêt / Haltestelle 4	12:15
Arrêt / Haltestelle 3		12:18	12:16	12:17	Arrêt / Haltestelle 3	12:19
Arrêt / Haltestelle 2	12:13	12:20	12:19	12:20	Arrêt / Haltestelle 2	12:21
Arrêt / Haltestelle 1	12:21	12:24	12:27	12:26	Arrêt / Haltestelle 1	12:26
Après-midi / Nachmittags (lundi, mercredi, vendredi / Montags, Mittwochs, Freitags)						
Arrêt / Haltestelle 1	13:42	13:40	13:33	13:34	Arrêt / Haltestelle 1	13:33
Arrêt / Haltestelle 2	13:49	13:43	13:41	13:40	Arrêt / Haltestelle 2	13:36
Arrêt / Haltestelle 3		13:44	13:44	13:43	Arrêt / Haltestelle 3	13:38
Arrêt / Haltestelle 4		13:47	13:47	13:46	Arrêt / Haltestelle 4	13:41
Ecole / Schule	13:55	13:55	13:55	13:55	Arrêt de bus / Bushaltestelle	13:44
Soir / Abends (lundi, mercredi, vendredi / Montags, Mittwochs, Freitags)						
Ecole / Schule	15:55	15:55	15:55	15:55	Arrêt de bus / Bushaltestelle	16:01
Arrêt / Haltestelle 4		16:09	16:05	16:04	Arrêt / Haltestelle 4	16:06
Arrêt / Haltestelle 3		16:13	16:08	16:07	Arrêt / Haltestelle 3	16:11
Arrêt / Haltestelle 2	16:08	16:16	16:12	16:10	Arrêt / Haltestelle 2	16:13
Arrêt / Haltestelle 1	16:21	16:21	16:22	16:16	Arrêt / Haltestelle 1	16:19

À partir de la rentrée scolaire, chaque nouvel élève et les élèves du précoce recevront un poncho de pluie offert par la commune de Mondorf-les-Bains.

Zu Schulbeginn erhält jeder neuer Schüler sowie neuer Vorschüler ein Regenponcho gestiftet von der Gemeinde Bad Mondorf.



Procédure de bonne conduite dans le cadre du transport scolaire « Pedibus »

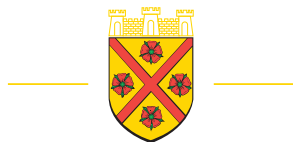
Engagement des parents

Les parents d'élèves inscrits au projet « Pedibus » prennent les engagements suivants :

- **A l'aller** : ils s'assurent que leurs enfants soient présents à l'arrêt convenu, à l'heure du passage du Pedibus, prévue dans le plan horaire. Le Pedibus n'attend pas les retardataires aux arrêts
- **Au retour** : ceux qui n'ont pas autorisé leurs enfants à rentrer seuls à partir de l'arrêt déterminé, s'engagent à récupérer leurs enfants à l'arrêt et à l'heure exacte de passage, prévue par l'horaire Pedibus
- Les accompagnateurs ne sont pas tenus responsables pour le trajet entre l'arrêt Pedibus déterminé et le domicile des enfants

Règles à respecter par les enfants

- Je porte mon gilet de sécurité
- Je me place à côté d'un camarade, pour marcher 2 par 2 sur le trottoir et je veille à laisser un accompagnateur devant et un derrière. Je garde la même place durant tout le trajet
- J'attends sur le trottoir jusqu'à ce que l'accompagnateur m'autorise à traverser la route
- Je porte mon cartable convenablement pour avoir les deux mains libres et pour ne pas gêner mes voisins de trajet
- J'écoute toujours les consignes de l'accompagnateur et je lui obéis
- Je marche calmement sans gêner les autres et sans courir
- A l'arrivée du groupe, je rentre directement dans la cour de l'école
- Si je ne respecte pas ces consignes, je peux être exclu du Pedibus



Accompagnateur jeune pour le PEDIBUS à partir du cycle 3.2

A déposer auprès de Sandy Wellenstein jusqu'au 29.09.2023

Par la présente, je soussigné (nom et prénom de l'enfant)

Cycle

déclare ma volonté d'agir en tant qu'accompagnateur jeune pour le Pedibus.

Je m'inscris en tant qu'accompagnateur jeune pour la ligne Pedibus suivante :



Signature de l'enfant: _____

Informations générales :

- L'enfant participera à une formation offerte par la police afin d'obtenir un certificat
- L'enfant ne sera pas responsable pour garantir la sécurité du Pedibus. Il agit en tant qu'accompagnateur supplémentaire afin de soutenir les plus petits
- La présence des accompagnateurs adultes lesquels accueillent et guident les enfants vers leur destination restera toujours en vigueur.

Fait à _____, le _____

Signature de la mère / du père : _____

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Sandy Wellenstein

Tel. : 621 688 413 / e-mail : pedibus@mondorf-les-bains.lu

Protection des données à caractère personnel

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale afin de mener à bien votre demande. Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration communale à la réalisation de la finalité du traitement. Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données. Pour exercer l'un de vos droits, vous pouvez envoyer un courriel à notre délégué à la protection des données : dpo@mondorf-les-bains.lu, ou par courrier recommandé à :

Administration communale de Mondorf-les-Bains
Délégué à la protection des données

B.P. 55 - L-5601 Mondorf-les-Bains

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 1, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.



Junge Begleitperson für den PEDIBUS ab dem Cycle 3.2

Bitte bis zum 29.09.2023 Sandy Wellenstein abgeben

Der/Die Unterzeichnende (Name/Vorname des Schülers)

Cycle / Klasse

Hiermit erkläre ich mich bereit als junge Pedibus-Begleiter zu helfen.

Ich melde mich als junge Begleitperson für die folgende Pedibuslinie an :



Unterschrift des Schülers : _____

Allgemeine Informationen :

- Die Schüler nehmen an einer von der Polizei angebotenen Schulung teil, zum Abschluss erhalten die Schüler ein Zertifikat.
- Die Schüler sind nicht dafür verantwortlich die Sicherheit des Pedibusses zu gewährleisten, sie unterstützen lediglich die Kleinsten auf ihrem Weg.
- Die Anwesenheit von erwachsenen Pedibus-Begleitern, die die Schüler empfangen und zu ihrem Ziel führen, bleibt immer bestehen.

Ort _____, den _____

Unterschrift der Mutter/dem Vater : _____

Für weitere Informationen melden Sie sich bitte bei Frau Sandy Wellenstein :

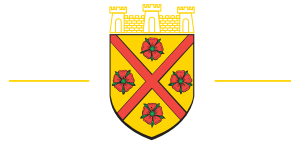
Tel. : 621 688 413 / e-mail : pedibus@mondorf-les-bains.lu

Protection des données à caractère personnel

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale afin de mener à bien votre demande. Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration communale à la réalisation de la finalité du traitement. Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données. Pour exercer l'un de vos droits, vous pouvez envoyer un courriel à notre délégué à la protection des données : dpo@mondorf-les-bains.lu, ou par courrier recommandé à :

Administration communale de Mondorf-les-Bains
Délégué à la protection des données
B.P. 55 - L-5601 Mondorf-les-Bains

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 1, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.



Leitfaden und Richtlinien für den Schultransport « Pedibus »

Verpflichtungen der Eltern

Die Eltern der Schüler die den « Pedibus » nutzen unterliegen folgenden Verpflichtungen :

- **Auf dem Hinweg** : die Eltern achten darauf, dass ihre Kinder pünktlich zu der im Zeitplan angegebenen Uhrzeit an der entsprechenden Bushaltestelle sind. Die Pedibus Gruppe wartet nicht auf Schüler die sich verspätet haben
- **Auf dem Rückweg** : die Eltern die ihren Kindern nicht erlauben alleine von der Bushaltestelle nach Hause zu gehen, verpflichten sich ihre Kinder pünktlich zu der im Zeitplan angegebenen Uhrzeit an der entsprechenden Bushaltestelle abzuholen
- Die Begleiter sind nicht verantwortlich für den Weg von der Bushaltestelle des Pedibus bis zum Wohnsitz der Kinder

Regeln die von den Kindern beachtet werden müssen

- Ich muss eine Warnweste tragen
- Ich stelle mich neben einen Schulkameraden um zu zweit nebeneinander über den Bürgersteig zu gehen und ich achte darauf jederzeit einen Begleiter sowohl vor mir wie hinter mir zu haben. Ich behalte meinen Platz während des gesamten Weges
- Ich warte auf dem Bürgersteig bis die Begleiter mir ein Zeichen geben die Straße zu überqueren
- Ich trage meinen Rucksack ordentlich, so dass ich meine zwei Hände frei bewegen kann und damit ich meine Weggefährten nicht behindere
- Ich befolge jederzeit die Anweisungen meiner Begleiter und gehorche ihnen
- Ich gehe achtsam ohne andere zu behindern und ohne zu laufen
- Bei der Ankunft der Gruppe, begeben sich sofort in den Schulhof
- Falls ich die Anweisungen nicht befolge, kann ich vom Pedibus ausgeschlossen werden

Les structures d'accueil

La Maison des Jeunes "Jugendstuff" à Mondorf-les-Bains

La Maison des Jeunes est une structure communale pour jeunes âgés entre 12 et 26 ans habitant sur le territoire de la commune de Mondorf-les-Bains.

Le projet Maison des Jeunes Mondorf-les-Bains a été réalisé et finalisé en juin 2007. Elle est gérée par la commune, sur base d'une convention établie entre la commune et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse.

Elle a comme missions :

- de contribuer à l'épanouissement des jeunes, de leur permettre de s'exprimer et de développer une citoyenneté critique active et responsable,
- de participer à la prévention, à l'insertion sociale et professionnelle,
- d'encourager les usagers, en valorisant les attitudes de confiance en soi,
- de participer au développement d'une politique socioculturelle,
- de garantir, par des actions diversifiées, une participation active des jeunes,
- de mettre en oeuvre des projets de développement socioculturel au niveau local voire régional.

Pendant les heures d'ouverture, la Maison des Jeunes offre un accueil axé sur la rencontre où les jeunes ont la possibilité de se divertir (jouer au billard, babyfoot, jeux de société etc.).

Pendant toute l'année, un bon nombre d'activités et de projets éducatifs sont réalisés.

Adresse

Jugendstuff Munneref

18, Route de Luxembourg,
L-5634 Mondorf-les-Bains

Chargée de direction/Direktionsbeauftragte :
Annie LOSCHETTER

Tél. : 23 60 55 - 855

Fax : 26 67 10 43

jeunesse@mondorf-les-bains.lu

<http://www.mondorf-les-bains.lu>

Les heures d'ouverture

Mardi - Mercredi :	14h00 – 20h00
Jeudi - Vendredi :	13h00 – 20h00
Samedi :	11h00 – 18h00

Öffnungszeiten

Dienstag - Mittwoch :	14.00 – 20.00 Uhr
Donnerstag - Freitag :	13.00 – 20.00 Uhr
Samstag :	11.00 – 18.00 Uhr

Jugendhaus "Jugendstuff" in Bad Mondorf

Das Jugendhaus ist eine kommunale Einrichtung, eine Begegnungsstätte für Jugendliche im Alter von 12 bis 26 Jahren aus der Gemeinde Bad Mondorf.

Das Projekt Jugendhaus Bad Mondorf ist im Juni 2007 fertig gestellt worden. Es wird geleitet und verwaltet von der Gemeinde, gemäß Abkommen welches zwischen der Gemeindeverwaltung und dem Bildungsministerium getroffen wurde.

Der Auftrag des Jugendhauses Bad Mondorf besteht darin :

- zur Entwicklung der Jugendlichen beizutragen, damit diese sich zu kritischen, aktiven und verantwortungsvollen Bürgern entwickeln,
- an der Prävention sowie an der sozialen und beruflichen Eingliederung teilzunehmen,
- die Jugendlichen zu ermutigen, indem ihre Fähigkeiten und ihr Selbstbewusstsein gestärkt werden,
- an der Entwicklung einer soziokulturellen Politik teilzunehmen,
- die aktive Teilnahme der Jugendlichen durch gezielte Aktivitäten zu sichern,
- Projekte zu verwirklichen, welche zur soziokulturellen Entwicklung auf lokaler und regionaler Ebene beitragen.

Während den Öffnungszeiten des Jugendhauses werden den Jugendlichen Begegnungsmöglichkeiten geboten, wo sie sich austoben können (Billard, Kicker, Gesellschaftsspiele, usw.).

Das ganze Jahr über werden Aktivitäten und erzieherische Projekte durchgeführt.

Crèche "Sprudelmilchen" à Altwies

La commune de Mondorf-les-Bains a repris la gestion de la crèche "Sprudelmilchen" en date du 01.07.2017. La crèche fonctionne sur base d'une convention entre le Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse et l'Administration communale. La participation financière des parents est échelonnée en fonction de la composition du ménage et de leurs revenus.

La crèche est ouverte aux enfants de la commune de Mondorf-les-Bains ainsi que des communes voisines de 07h00 à 18h30.

Adresse

Crèche Sprudelmilchen

5, Rue de l'Eglise L-5671 Altwies

Chargée de direction /
Direktionsbeauftragte:
Jessica EWEN

Tél : 26 67 06 15

Fax : 26 67 52 32

jessica.ewen@mondorf-les-bains.lu
www.mondorf-les-bains.lu



Die Betreuungsstrukturen

Kinderkrippe "Sprudelmilchen" in Altwies

Die Gemeinde Bad Mondorf hat die Leitung und Verwaltung der Kinderkrippe "Sprudelmilchen" am 01.07.2017 übernommen. Die Kinderkrippe funktioniert mittels einer Konvention zwischen dem Bildungsministerium und der Gemeindeverwaltung. Die finanzielle Beteiligung der Eltern ist gestaffelt je nach Zusammensetzung des Haushalts und deren Einkünfte.

Die Kinderkrippe steht den Kindern, welche in und außerhalb der Gemeinde Bad Mondorf wohnhaft sind, von 07.00 Uhr bis 18.30 Uhr zur Verfügung.

Maison Relais à Mondorf-les-Bains

La Maison Relais de Mondorf-les-Bains est une structure communale pour l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans. Elle a ouvert ses portes en avril 2006. Elle est gérée par "Anne Asbl", faisant partie de "elisabeth - am sozialen déngscht zu lëtzebuerg", sur base de conventions établies entre la commune et le gérant.

L'équipe éducative se compose d'éducateurs gradués, d'éducateurs diplômés ainsi que d'aides socio-éducatives et accueille les enfants scolarisés à Mondorf-les-Bains durant toute l'année de 06h30 jusqu'à 19h00.

La Maison Relais est une structure d'accueil qui vise une meilleure harmonisation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents. Elle est une structure à caractère local qui veut promouvoir l'intégration sociale, linguistique et culturelle de l'enfant et de sa famille dans la commune.

L'encadrement de l'enfant est basé sur l'estime et sur la participation démocratique dans la vie quotidienne en respectant les compétences et les droits de chaque enfant.

Pendant les vacances scolaires, la Maison Relais propose des activités pédagogiques à thème.

Services proposés :

- Accueil du matin
- Restaurant scolaire
- Surveillance des devoirs
- Activités pédagogiques

Chèque-service accueil

Depuis le 1^{er} mars 2009, le Ministère de la famille et de l'intégration a introduit un chèque-service accueil. Ce service rentre désormais dans les attributions du Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse. Le chèque-service n'est plus accordé pour les activités sportives et culturelles. Pour de plus amples renseignements, voir sous www.chèque-service.lu.

Une série de mesures de gratuité et d'allègement des coûts pour les parents visent à faciliter l'accès de tous les enfants à un encadrement de qualité et à l'éducation non formelle, quelle que soit la structure d'éducation et d'accueil qu'ils fréquentent.

Les détails des mesures de gratuité peuvent être consultés sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse www.men.public.lu (voir également pages 50 et 51)

La commune gère le système des chèques-service accueil par son service population. MM. Jean-Claude Beck, Steve Adam et David Alles sont à votre service à la mairie pendant les jours ouvrables, numéro tél.: 23 60 55 - 50, 51, 53, no fax : 23 60 55 - 59, courriel : population@mondorf-les-bains.lu.

Pour faire valoir leurs droits, les parents sont priés d'apporter les documents suivants au service population: le bulletin d'impôt le plus récent ou les trois fiches mensuelles de rémunération les plus récentes des 2 parents, accompagnées d'un certificat de revenu (à demander auprès du Bureau d'imposition Remich, tél. 26 66 15 -1) attestant que les déclarants ne sont pas soumis à l'obligation d'effectuer une déclaration d'impôt, le justificatif du rang de l'enfant et sa carte d'identification de la sécurité sociale.

Adresse

Maison Relais Munneref
3, Avenue des Villes Jumelées
L-5612 Mondorf-les-Bains

Natalia ZAMOROZOVA, chargée de Direction
Julia SCHIRMBECK, adjointe à la Direction
Corinne SCHRAM, adjointe à la Direction

Tél. : 23 60 55 - 780
Fax: 23 60 55 - 799

direction.rmon@elisabeth.lu / <http://rmon.elisabeth.lu>



Kindertagesstätte in Bad Mondorf

Bei der Kindertagesstätte Bad Mondorf handelt es sich um eine Aufnahmestruktur der Gemeinde für Kinder zwischen 3 und 12 Jahren. Die Kindertagesstätte hat im April 2006 eröffnet. Sie wird geleitet und verwaltet von der "Anne Asbl", welche ihrerseits Teil des Wirkungsfeldes von "elisabeth - am sozialen déngscht zu lëtzebuerg" ist, gemäß Abkommen welche mit der Gemeindeverwaltung getroffen wurden.

Die Erziehergruppe besteht aus Erziehern/innen mit Hochschulabschluss, Diplomerziehern/innen sowie Sozialhilfeerziehern/innen. Betreut werden die Schulkinder von Bad Mondorf während des ganzen Jahres von 06.30 – 19.00 Uhr.

Sinn und Zweck der Betreuungsstätte ist eine bessere Harmonisierung zwischen dem Familien- und Berufsleben der Eltern. Die Betreuungsstätte stellt eine ortsbezogene Struktur dar welche die soziale Integration, das sprachliche und kulturelle Umfeld des Kindes und seiner Familie innerhalb der Gemeinde fördern soll.

Die Betreuung des Kindes fußt auf seiner Achtung, seiner demokratischen Teilhabe am täglichen Leben unter Berücksichtigung seiner gegebenen Möglichkeiten und Ansprüche.

Während den Schulferien bietet die Betreuungsstätte pädagogische, themenbezogene Aktivitäten an.

Angebotene Dienstleistungen

- Empfang und Aufnahme morgens
- Schulkantine
- Hausaufgabenbetreuung
- Pädagogische Aktivitäten



Dienstleistungsgutscheine (chèque-service accueil)

Seit dem 1. März 2009 hat das Familienministerium einen Betreuungsdienst mittels Gutscheinen (chèque- service accueil) eingeführt. Dieser Dienst wird mittlerweile vom Bildungsministerium angeboten. Diese Dienstleistung ist nicht mehr auf sportliche und kulturelle Tätigkeiten ausgedehnt. Für nähere Auskünfte sich wenden an : [www. cheque-service.lu](http://www.chèque-service.lu).

Eine Reihe von Maßnahmen zur Kostenfreiheit und zur Kostenentlastung der Eltern soll allen Kindern den Zugang zu hochwertiger Betreuung und nicht formaler Ausbildung erleichtern, unabhängig davon, welche Bildungs- und Betreuungseinrichtungen sie besuchen.

Einzelheiten zu den Maßnahmen zur Kostenfreiheit finden Sie auf der Website des Ministeriums für Bildung, Kinder und Jugend [www.men. public.lu](http://www.men.public.lu) (siehe auch Seiten 50 und 51).

Die Handhabung der Gutscheine wird durch das Einwohnermeldeamt geleistet. Die Herren Jean-Claude Beck, Steve Adam und David Alles stehen zu Ihren Diensten während den Öffnungszeiten :

Telefon : 23 60 55 – 50, 51, 53,

Fax : 23 60 55 – 59,

Email: population@mondorf-les.bains.lu.

Um ihre Rechte geltend machen zu können, sind die Eltern gebeten folgende Dokumente in das Einwohnermeldeamt mitzubringen : die rezente Steuerabrechnung oder die 3 letzten Gehaltsabrechnungen der beiden Eltern, zusammen mit einer Lohnbescheinigung (certificat de revenu - beim Steueramt Remich zu beantragen, Tel. 26 66 15 -1) die besagt, dass keine Steuererklärungsabgabepflicht besteht, der Nachweis über die Rangstellung des Kindes und sein Sozialversicherungsausweis.

Education extra-scolaire

Ecole régionale de musique à Altwies

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, la commune de Mondorf-les-Bains organise des cours de musique. Ils sont destinés aux enfants et adultes habitant les territoires des communes de Mondorf-les-Bains, Dalheim et Schengen et sous certaines conditions, également à des habitants hors de ces communes.

Les cours sont organisés en collaboration avec l'Harmonie Municipale de Mondorf-les-Bains et la Fanfare de Dalheim.

Chargé de direction :
M. Olivier GRAVIER,
Tél/fax/répondeur : 26 67 06 46, 621 194 799,
Email : ecoledemusique@mondorf-les-bains.lu

La nature des cours, leurs horaires et les inscriptions ont été communiqués à tous les ménages par lettre circulaire.

Le chargé de direction est à la disposition du public pour tout autre renseignement.

Début des cours : vendredi, le 15 septembre 2023.

Les horaires des cours individuels seront communiqués par les enseignants.

Les instruments de musique sont mis à la disposition des élèves par l'Administration Communale, l'Harmonie Municipale de Mondorf-les-Bains et la Fanfare de Dalheim qui prêtent concours. Le matériel didactique reste à la charge des élèves.

Droits d'inscription aux cours de musique – Commune de Mondorf-les-Bains, règlement communal du 10.05.2022

- **Gratuité de tous cours et niveaux confondus** - pour tous les élèves inférieurs ou égales à 25 ans au 1^{er} septembre précédent l'année scolaire concernée ;
 - **Minerval de 100.- €** par année scolaire et par cours, tous cours et niveaux confondus, pour tous les élèves âgés de 26 ans ou plus au 1^{er} septembre précédent l'année scolaire concernée ;
 - Aucun droit d'inscription n'est dû pour la participation aux formations d'orchestres (ensembles instrumentaux)
1. L'inscription se fait en ligne via le site officiel rmsm.lu de la "Regional Museksschoul Munneref". L'inscription vaut signature.
 2. Après 3 semaines de cours, les droits d'inscription sont dus dans leur intégralité pour toute la période de facturation, même en cas de désistement ultérieur.



Regional
**Museksschoul
Munneref**

Adresses des locaux où sont dispensés les cours / Adressen und Gebäude wo die Kurse stattfinden

- Ecole de musique – 2, Rue de l'Eglise - L-5671 Altwies
- Centre Albaach - 29, Rue des Caves - L-5404 Bech-Kleinmacher
- Campus scolaire - 20 Kierlingerstrooss - L-5685 Dalheim
- Musekhaus - 8 Kettengaass - L-5680 Dalheim
- Annexe RMSM - 3, Am Eck - L-5741 Filsdorf
- Salle de musique de l'Harmonie - 16, Route de Luxembourg L-5634 Mondorf-les-Bains

Ausserschulischer Unterricht

Schoulbuet

Regionale Musikschule in Altwies

Seit Inkrafttreten des Gesetzes vom 28. April 1998 betreffend die Regelung des Musikunterrichtes im kommunalen Sektor, veranstaltet die Gemeinde Bad Mondorf Musikkurse. Die Kurse wenden sich an Kinder und Erwachsene aus den Gemeinden Bad Mondorf, Dalheim und Schengen sowie, unter bestimmten Voraussetzungen, ebenfalls an Personen, die außerhalb dieser Gemeinden wohnen.

Die Kurse werden durchgeführt in Zusammenarbeit mit der Harmonie Municipale Mondorf-les-Bains und der Fanfare de Dalheim.

Direktionsbeauftragter für die Leitung der Musikkurse ist Herr Olivier GRAVIER,
Tel./Fax/Anrufbeantworter : 26 67 06 46, 621 194 799,
Email : ecoledemusique@mondorf-les-bains.lu.

Die Art der Kurse, der Stundenplan und die Einschreibungen sind den Haushalten durch Rundschreiben mitgeteilt worden.

Der Verantwortliche für die Leitung der Musikkurse steht der Öffentlichkeit für Auskünfte bereit.

Beginn der Kurse: Freitag, der 15. September 2023.

Der Stundenplan für individuelle Kurse wird von den Kursleitern mitgeteilt.

Die Musikinstrumente werden den Schülern von der Gemeindeverwaltung unter Mitwirkung der Harmonie Municipale Bad Mondorf und der Fanfare de Dalheim zur Verfügung gestellt. Das Notenmaterial ist zu Lasten der Schüler.

Einschreibengebühren für Musikkurse – Gemeinde Bad Mondorf, Gemeindereglement vom 10.05.2022

- **Freier Eintritt in alle Kurse und Stufen** - für alle Schüler, die am 1. September vor dem betreffenden Schuljahr 25 Jahre oder jünger waren.
 - **Mindestbetrag von 100.- €** pro Schuljahr und Kurs - für alle Kurse und Stufen zusammen - für alle Schüler, die am 1. September vor dem betreffenden Schuljahr 26 Jahre oder älter sind;
 - Für die Teilnahme an Orchesterformationen (Instrumentalensembles) wird keine Einschreibgebühr fällig.
1. Die Anmeldung erfolgt online über die offizielle Website rsm.lu der "Regional Museksschoul Munneref". Die Anmeldung gilt als Unterschrift.
 2. Nach 3 Wochen Unterricht ist die gesamte Anmeldegebühr für den gesamten Abrechnungszeitraum fällig, auch bei späterer Abmeldung.



Calendrier scolaire / Schulkalender 2023 - 2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février	
1	Vendredi	1	Dimanche	1	Mercredi	1	Vendredi	1	Lundi	1	Jeudi
2	Samedi	2	Lundi	2	Jeudi	2	Samedi	2	Mardi	2	Vendredi
3	Dimanche	3	Mardi	3	Vendredi	3	Dimanche	3	Mercredi	3	Samedi
4	Lundi	4	Mercredi	4	Samedi	4	Lundi	4	Jeudi	4	Dimanche
5	Mardi	5	Jeudi	5	Dimanche	5	Mardi	5	Vendredi	5	Lundi
6	Mercredi	6	Vendredi	6	Lundi	6	Mercredi	6	Samedi	6	Mardi
7	Jeudi	7	Samedi	7	Mardi	7	Jeudi	7	Dimanche	7	Mercredi
8	Vendredi	8	Dimanche	8	Mercredi	8	Vendredi	8	Lundi	8	Jeudi
9	Samedi	9	Lundi	9	Jeudi	9	Samedi	9	Mardi	9	Vendredi
10	Dimanche	10	Mardi	10	Vendredi	10	Dimanche	10	Mercredi	10	Samedi
11	Lundi	11	Mercredi	11	Samedi	11	Lundi	11	Jeudi	11	Dimanche
12	Mardi	12	Jeudi	12	Dimanche	12	Mardi	12	Vendredi	12	Lundi
13	Mercredi	13	Vendredi	13	Lundi	13	Mercredi	13	Samedi	13	Mardi
14	Jeudi	14	Samedi	14	Mardi	14	Jeudi	14	Dimanche	14	Mercredi
15	Vendredi	15	Dimanche	15	Mercredi	15	Vendredi	15	Lundi	15	Jeudi
16	Samedi	16	Lundi	16	Jeudi	16	Samedi	16	Mardi	16	Vendredi
17	Dimanche	17	Mardi	17	Vendredi	17	Dimanche	17	Mercredi	17	Samedi
18	Lundi	18	Mercredi	18	Samedi	18	Lundi	18	Jeudi	18	Dimanche
19	Mardi	19	Jeudi	19	Dimanche	19	Mardi	19	Vendredi	19	Lundi
20	Mercredi	20	Vendredi	20	Lundi	20	Mercredi	20	Samedi	20	Mardi
21	Jeudi	21	Samedi	21	Mardi	21	Jeudi	21	Dimanche	21	Mercredi
22	Vendredi	22	Dimanche	22	Mercredi	22	Vendredi	22	Lundi	22	Jeudi
23	Samedi	23	Lundi	23	Jeudi	23	Samedi	23	Mardi	23	Vendredi
24	Dimanche	24	Mardi	24	Vendredi	24	Dimanche	24	Mercredi	24	Samedi
25	Lundi	25	Mercredi	25	Samedi	25	Lundi	25	Jeudi	25	Dimanche
26	Mardi	26	Jeudi	26	Dimanche	26	Mardi	26	Vendredi	26	Lundi
27	Mercredi	27	Vendredi	27	Lundi	27	Mercredi	27	Samedi	27	Mardi
28	Jeudi	28	Samedi	28	Mardi	28	Jeudi	28	Dimanche	28	Mercredi
29	Vendredi	29	Dimanche	29	Mercredi	29	Vendredi	29	Lundi	29	Jeudi
30	Samedi	30	Lundi	30	Jeudi	30	Samedi	30	Mardi		
		31	Mardi			31	Dimanche	31	Mercredi		

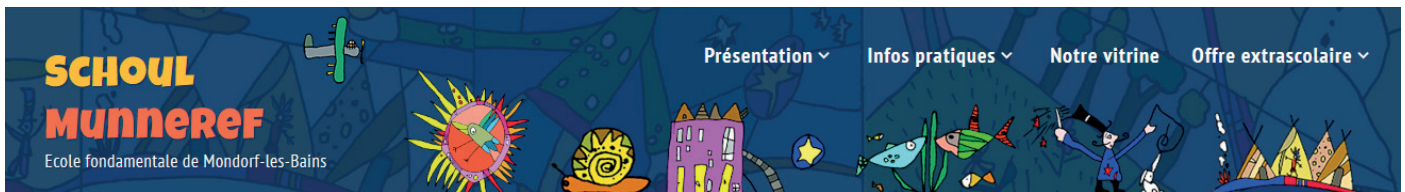
Attention

La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 15.50 heures tant pour l'éducation précoce et préscolaire que pour l'enseignement primaire.

Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1	Vendredi	1	Lundi	1	Mercredi	1	Samedi	1	Lundi	1	Jeudi
2	Samedi	2	Mardi	2	Jeudi	2	Dimanche	2	Mardi	2	Vendredi
3	Dimanche	3	Mercredi	3	Vendredi	3	Lundi	3	Mercredi	3	Samedi
4	Lundi	4	Jeudi	4	Samedi	4	Mardi	4	Jeudi	4	Dimanche
5	Mardi	5	Vendredi	5	Dimanche	5	Mercredi	5	Vendredi	5	Lundi
6	Mercredi	6	Samedi	6	Lundi	6	Jeudi	6	Samedi	6	Mardi
7	Jeudi	7	Dimanche	7	Mardi	7	Vendredi	7	Dimanche	7	Mercredi
8	Vendredi	8	Lundi	8	Mercredi	8	Samedi	8	Lundi	8	Jeudi
9	Samedi	9	Mardi	9	Jeudi	9	Dimanche	9	Mardi	9	Vendredi
10	Dimanche	10	Mercredi	10	Vendredi	10	Lundi	10	Mercredi	10	Samedi
11	Lundi	11	Jeudi	11	Samedi	11	Mardi	11	Jeudi	11	Dimanche
12	Mardi	12	Vendredi	12	Dimanche	12	Mercredi	12	Vendredi	12	Lundi
13	Mercredi	13	Samedi	13	Lundi	13	Jeudi	13	Samedi	13	Mardi
14	Jeudi	14	Dimanche	14	Mardi	14	Vendredi	14	Dimanche	14	Mercredi
15	Vendredi	15	Lundi	15	Mercredi	15	Samedi	15	Lundi	15	Jeudi
16	Samedi	16	Mardi	16	Jeudi	16	Dimanche	16	Mardi	16	Vendredi
17	Dimanche	17	Mercredi	17	Vendredi	17	Lundi	17	Mercredi	17	Samedi
18	Lundi	18	Jeudi	18	Samedi	18	Mardi	18	Jeudi	18	Dimanche
19	Mardi	19	Vendredi	19	Dimanche	19	Mercredi	19	Vendredi	19	Lundi
20	Mercredi	20	Samedi	20	Lundi	20	Jeudi	20	Samedi	20	Mardi
21	Jeudi	21	Dimanche	21	Mardi	21	Vendredi	21	Dimanche	21	Mercredi
22	Vendredi	22	Lundi	22	Mercredi	22	Samedi	22	Lundi	22	Jeudi
23	Samedi	23	Mardi	23	Jeudi	23	Dimanche	23	Mardi	23	Vendredi
24	Dimanche	24	Mercredi	24	Vendredi	24	Lundi	24	Mercredi	24	Samedi
25	Lundi	25	Jeudi	25	Samedi	25	Mardi	25	Jeudi	25	Dimanche
26	Mardi	26	Vendredi	26	Dimanche	26	Mercredi	26	Vendredi	26	Lundi
27	Mercredi	27	Samedi	27	Lundi	27	Jeudi	27	Samedi	27	Mardi
28	Jeudi	28	Dimanche	28	Mardi	28	Vendredi	28	Dimanche	28	Mercredi
29	Vendredi	29	Lundi	29	Mercredi	29	Samedi	29	Lundi	29	Jeudi
30	Samedi	30	Mardi	30	Jeudi	30	Dimanche	30	Mardi	30	Vendredi
31	Dimanche			31	Vendredi			31	Mercredi	31	Samedi

Achtung

Am Vortag der Allerheiligen-, der Weihnachts-, der Fastnachts-, der Oster- und der Pfingstferien werden die Schüler am Ende des Schulunterrichts am Nachmittag entlassen, d.h. freitags um 15.50 Uhr. Dies gilt sowohl für die Früherziehung, den Vorschulunterricht und die Primärschule.



Ecole sur internet

Depuis octobre 2005 l'école fondamentale de la commune de Mondorf-les-Bains possède un site officiel sur Internet. Adresse du site :

Schule im Internet

Seit Oktober 2005 ist die Bad Mondorfer Grundschule mit einer eigenen Seite im Internet vertreten. Adresse :

www.schoul-munneref.lu

Toute une palette de rubriques informe sur et présente notre école :

- des informations sur le fonctionnement
- les travaux des différentes classes
- les activités dans et en dehors de l'école
- les adresses et services autour de l'école
- le calendrier avec les dates à retenir
- les news
- la médiathèque

Eine ganze Reihe von Rubriken und Informationen der Schule werden vorgestellt :

- Informationen über den Arbeitsablauf
- Arbeiten der einzelnen Klassen
- Aktivitäten in und außerhalb der Schule
- Kontakt- und Dienstadressen im Bereich der Schule
- Kalender und Planungsdaten
- Nachrichten
- Mediathek





Gemeng Munneref

Schoulbuet

Kiss & Go

La commune de Mondorf-les-Bains a aménagé une zone "Kiss & Go" sur le parking en face de la maison relais à Mondorf-les-Bains.

Les parents peuvent y déposer leur(s) enfant(s) sans être obligés de garer leur voiture.

La zone "Kiss & Go" n'est pas un parking, mais elle permet aux parents de s'arrêter un bref instant pour déposer leur(s) enfant(s) à l'école sans quitter la voiture.

Les agents municipaux veilleront au bon déroulement de la circulation.

Die Gemeinde Bad Mondorf hat gegenüber der Kindertagesstätte in Bad Mondorf einen "Kiss & Go" Bereich eingerichtet.

Hier können die Eltern ihr(e) Kind(er) bei der Schule absetzen ohne das Auto abstellen zu müssen.

Dieser Bereich ermöglicht den Eltern also kurz anzuhaltten um ihr(e) Kind(er) abzusetzen ohne aus dem Auto zu steigen.

Die Beamten der Verkehrsaufsicht gewährleisten die Überwachung des Verkehrs.



SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.



Centre pour le développement moteur

Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison

L-1483 STRASSEN

44 65 65 - 1

www.cc-cdm.lu

Service Krank Kanner Doheem
GARDES D'ENFANTS
MALADES A DOMICILE



95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg

Tél.: 48 07 79
e-mail: skkd@fed.lu

HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi
7:00 – 12:00
14:00 – 18:00
vendredi
7:00 – 12:00
après répondeur

Répondeur
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés
(Répondeur)*

Le SKKD est un service de
FEMMES EN DETRESSE



B. P. 1024
L-1010 Luxembourg

Tél.: 40 73 35
e-mail: organisation@fed.lu

www.fed.lu

L'a.s.b.l. FEMMES EN DETRESSE

est reconnue d'utilité publique par arrêté
grand-ducal du 17 septembre 2004

Les dons à FED ASBL sont fiscalement déductibles

Service Krank Kanner Doheem

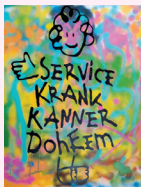
GARDES D'ENFANTS
MALADES A DOMICILE



Tél.: 48 07 79

e-mail: skkd@fed.lu

95, rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg



Pour faciliter l'organisation des
gardes, veuillez bien remplir
une fiche d'inscription.

Il existe aussi la possibilité
d'une inscription
en ligne sur le raccourci:

**[WWW.SKKD.LU/
INSCRIPTION](http://WWW.SKKD.LU/INSCRIPTION)**

COMPTE BANCAIRE

BCEE (Banque et Caisse d'Épargne de l'État)
IBAN LU87 0019 1106 6556 2000
BIC BCEE LULL

Association sans but lucratif
R.C.S. Luxembourg no. F1391

• **ENCADREMENT INDIVIDUEL ADAPTE
AUX BESOINS DE L'ENFANT**

• **SURVEILLANCE ET PRISE EN CHARGE
A DOMICILE EN TOUTE SECURITE**





POUR VOTRE ENFANT, C'EST UN JOUET. ET POUR VOUS?

Si votre enfant n'a pas encore 3 ans, évitez les écrans !
Adaptez par la suite leur utilisation à son âge.

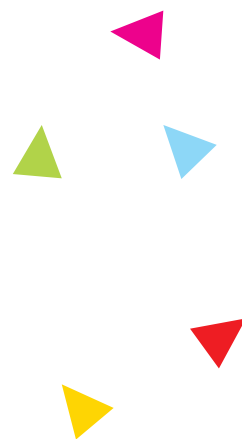
Découvrez notre guide pour parents sur bee-secure.lu



einfach digital
Zukunftskompetenz
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse





Gemeng Munneref

Subsides scolaires – année scolaire 2022/2023

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que les conditions d'allocation de subsides et primes aux élèves et étudiants méritants sont les suivantes :

article 1^{er} : - Objet

Le présent règlement a pour objet d'allouer des primes d'encouragement pour la réussite d'études de l'enseignement secondaire classique, secondaire général ou professionnel et supérieur.

article 2 : - Bénéficiaires

1. Les subsides sont accordés aux élèves et étudiants ayant habité la commune de Mondorf-les-Bains pendant toute l'année scolaire concernée. Les élèves et étudiants qui sont venus habiter la commune de Mondorf-les-Bains en cours de l'année scolaire et qui y habitent toujours, sont pris en considération pour autant qu'ils justifient ne pas avoir touché une subvention similaire de la part d'une autre commune.
2. Les demandes de subsides sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pour une date à fixer par lui. A cet effet, un formulaire spécial est mis à disposition des intéressés. Ils y joindront les pièces justificatives requises. La liquidation de la prime d'encouragement ne se fera qu'après la remise des copies des certificats ou d'autres pièces officielles attestant que les conditions de l'octroi de la prime sont remplies. L'autorité communale est autorisée à demander toutes les précisions qui lui semblent nécessaires et, le cas échéant, la production d'attestations et de pièces supplémentaires.

article 3 : Conditions d'octroi d'une prime d'encouragement

1. Une prime d'encouragement pour élèves respectivement étudiants méritants de l'enseignement secondaire classique, secondaire général et supérieur est accordée si les études sont poursuivies soit au Grand-Duché de Luxembourg (dans un établissement d'études secondaires et/ou universitaires dispensant un enseignement conforme aux programmes du Ministère ayant dans ses attributions l'enseignement secondaire et supérieur) soit à l'étranger (dans un établissement d'études secondaires et/ou universitaires dont les diplômes sont reconnus par le Ministère ayant dans ses attributions l'enseignement secondaire et supérieur).
2. Aucune prime d'encouragement n'est allouée à un élève respectivement étudiant ayant subi un échec.

article 4 : Montant de la prime d'encouragement pour les élèves et étudiants fréquentant des établissements post primaires au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

Enseignement secondaire classique		Enseignement secondaire général ou professionnel	
année d'études réussie	subside	année d'études réussie	subside
Septième	50.- €	Septième	50.- €
Sixième	50.- €	Sixième	50.- €
Cinquième	75.- €	Cinquième	75.- €
Quatrième	100.- €	Quatrième	100.- €
Troisième	125.- €	Troisième	125.- €
Deuxième	150.- €	Deuxième	150.- € resp. 200.- € [■]
Première	200.- €	Première	175.- € resp. 200.- € [■]
		Quatorzième	200.- € [■]

[■] en cas d'obtention d'un diplôme de fin d'études.



Gemeng Munneref

article 5 : Prime aux étudiants de l'enseignement postsecondaire au Grand-Duché de Luxembourg et de l'université de Luxembourg

Une prime au montant de 200.- € est annuellement allouée aux étudiants ayant poursuivi à plein temps des études supérieures au Grand-Duché de Luxembourg sous condition d'avoir passé avec succès l'année scolaire à laquelle se rapporte l'allocation du subside.

article 6 : Prime aux universitaires à l'étranger

Une prime de 300.- € est allouée aux étudiants ayant poursuivi à plein temps des études universitaires ou des études supérieures de niveau universitaire à l'étranger sous condition d'avoir passé avec succès l'année scolaire à laquelle se rapporte l'allocation du subside.

article 7 : Prime d'encouragement unique

Une prime d'encouragement unique au montant de 100.- € est allouée aux apprentis, sous condition d'avoir obtenu le certificat DAP (anc. Certificat d'Aptitude Technique & Professionnelle) ou pouvant présenter un certificat CCP (anc. Certificat d'Initiation Technique & Professionnelle et Certificat de Capacité Manuelle).

article 8 : Disposition en cas de fraude

En cas de fraude ou de tentative de fraude par des déclarations inexactes ou non conformes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement les sommes accordées dans un délai fixé par le collège des bourgmestre et échevins. Le fraudeur perdra en outre tout droit à un subside ultérieur.

article 9 : Cumul avec d'autres subsides

Les subsides accordés par la commune de Mondorf-les-Bains peuvent être cumulés avec d'autres subsides accordés par l'Etat ou des institutions privées. Ils ne sont pas cumulables avec des subsides analogues ou identiques accordés par une autre commune.

Le formulaire de demande est disponible à la commune et sur le site internet de la commune www.mondorf-les-bains.lu sous la rubrique 'Formulaires – Subsides / Aides financières'. Les demandes ainsi que les pièces à l'appui sont à remettre à l'Administration communale de Mondorf-les-Bains, 1, Place des Villes Jumelées L-5627 Mondorf-les-Bains ou secrétariat communal pour vendredi, le 27 octobre 2023 au plus tard. Toute demande incomplète ou introduite après la date-limite est refusée.

Septembre 2023

Le collège échevinal

Steve Reckel Claude Schommer Tessa Altmann



**DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME POUR LES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS
DE LA COMMUNE DE MONDORF-LES-BAINS
Année scolaire 2022/2023**

- Prime d'encouragement unique (DAP et CCP)
- Prime aux étudiants fréquentant un établissement post primaire *
- Prime aux universitaires du Grand-Duché de Luxembourg
- Prime aux universitaires à l'étranger

Demandeur : Nom et prénom : _____
Adresse : _____
CP et localité : _____
Tél. / GSM : _____ E-mail : _____
Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
Compte bancaire : IBAN : _____ NIC : _____

Etablissement scolaire ** : _____
Année d'études réussie * : _____
Section : _____
Semestres accomplis * : _____
Entreprise formatrice : _____
(uniquement pour les apprentis travaillant sous contrat)

Par ma signature, j'accepte que l'administration communale de Mondorf-les-Bains traite mes données à caractère personnel conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), suivant le détail au verso.

Mondorf-les-Bains, le _____ Signature : _____
Certifié sincère et véritable – Signature du demandeur
En cas de mineur, signature du représentant légal obligatoire

Les demandes incomplètes et non accompagnées des pièces justificatives exigées ne sont pas prises en considération. A remettre avant le 27 octobre 2023.

Pièces justificatives à joindre :

- 1) Une copie du bulletin du troisième trimestre de la dernière année d'études
- 2) Un certificat portant sur l'examen de la dernière année d'études post primaires passée avec succès
- 3) Les résultats scolaires certifiant la réussite de l'année scolaire
- 4) Un certificat scolaire de l'année en cours 2022/2023

Administration communale de Mondorf-les-Bains

1, place des Villes Jumelées - L-5627 Mondorf-les-Bains - Tél 23 60 55 - 1 - info@mondorf-les-bains.lu
B.P. 55 - L-5601 Mondorf-les-Bains - Fax 23 60 55 - 29 - www.mondorf-les-bains.lu

COMPTES BANCAIRES : BILL LU39 0023 1220 2140 0000 BILLULL - BGLL LU92 0030 0250 0109 0000 BGLULLL
BCEE LU11 0019 8901 1300 7000 BCEEULL - CCPL LU42 1111 0010 8316 0000 CCPLULL - CCRA LU10 0090 0000 2140 1708 CCRAULL

Protection des données à caractère personnel

Les informations qui vous concernent recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale afin de mener à bien votre demande.

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration communale à la réalisation de la finalité du traitement.

Les destinataires de vos données sont les administrations compétentes dans le cadre du traitement de votre demande. Veuillez-vous adresser à l'administration communale pour connaître les destinataires des données figurant sur ce formulaire.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation de traitement de vos données ainsi qu'un droit d'opposition et un droit à la portabilité de vos données.

Pour exercer l'un de vos droits, vous pouvez envoyer un courriel à notre délégué à la protection des données : dpo@mandorf-les-bains.lu, ou par courrier recommandé à :

Administration communale de Mondorf-les-Bains

Délégué à la protection des données

B.P. 55

L-5601 Mondorf-les-Bains

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 1, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette.



Portrait

L'Office national de l'enfance, ONE.

L'ONE est une administration publique sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Sa mission est d'offrir aide et soutien aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et aux familles qui rencontrent des difficultés.

Souvent, il ne s'agit que d'un cap difficile à passer. Les équipes peuvent alors vous aider à trouver la meilleure solution pour reprendre les choses en main.

Avec l'aide de ses prestataires, l'ONE met en place des aides adaptées à votre enfant (orthophonie, psychomotricité, consultation psychologique, assistance psychique, sociale ou éducative en famille, etc.) Il est à votre écoute pour toutes sortes de problèmes au sein de la famille.

Le travail de l'ONE repose avant tout sur la collaboration avec les parents et les enfants. Ses équipes sont présentes pour mettre en place, ensemble avec vous, des aides concrètes et adaptées à votre situation. Ces mesures sont définies lors d'un entretien. L'ONE garantit ensuite la continuité et le suivi de l'aide aussi longtemps que vous le souhaitez et qu'elle est nécessaire.

Des offices régionaux se trouvent près de chez vous. Actuellement, l'ONE est installé dans plus de 14 localités à travers tout le pays. Retrouvez les adresses de tous les bureaux régionaux sur www.officenationaleenfance.lu

Office régional REMICH
12, route de Mondorf
L-5552 Remich

Pour prendre rendez-vous auprès de votre office régional à Mersch, contactez la Helpline au numéro 8002-9393 pendant les heures de bureau (de 8 heures à 18 heures) ou contactez l'ONE par mail à one@one.etat.lu



office national
de l'enfance
all Kand zielt

Nous aidons les enfants, les ados et leurs parents !



soutien



cohésion



protection

L'APE Mondorf se présente

Chers parents,

L'APE Mondorf et nous-mêmes parents, avons toujours besoin de votre soutien, de vos suggestions et de vos idées afin de développer des actions pour nos enfants et d'établir un lien social entre les familles.

Le but initial de l'association est de favoriser l'échange et le dialogue entre les parents et tous les acteurs intervenant dans la vie de nos enfants à l'école (i.e. les professeurs, les autres parents, la commune ou encore la Maison Relais).

Nous avons ainsi participé activement par le passé à la Fête de l'École, à la Journée du Sport ainsi qu'au Marché de Noël.

Envie de nous donner un coup de mains ? De trouver des idées nouvelles, d'organiser des animations pour nos enfants ou simplement faire connaître l'association et ses démarches aux autres parents ?

Contactez-nous : asbl.parents.mondorf@ape.lu





Léif Elteren,

D'Elterevereenegung a mir selwer, och Elteren, brauchen nach ëmmer Är Ënnerstëtzung, Är Virschléi an Är Iddie fir **Aktivitéite fir eis Kanner** ze entwéckelen an **d'sozial Kontakter tëschent de Familljen** hierzestellen.

D'Elterevereenegung mécht bei der Ëmsetzung vum Schoulentwécklungsplang mat, dréit zur Verbesserung vun der Kommunikatioun teschend dem Léierpersonal, den Elteren, der Gemeng an der Maison Relais bäi, schafft u Léisungen fir eng Hausaufgabenhëllef an erneiert all Joer d'Klassfotoen mat Äre Kanner.

D'Elteren maachen och beim Schoulfest, dem Sportsdag an dem Chrëschtmaart mat.

Dir kënnt Member ginn an esou iwwert d'Versammlungen, Aktivitéiten, Animatioune an de Joresbilan informéiert ginn.

Wëllt Dir lech fir och eng Hand mat upaken? Néi Iddien abréngen, Animatioune fir eis Kanner organiséieren oder einfach d'Elterevereenegung an seng Aktivitéiten bei den Elteren bekannt maachen?

Et ass ganz einfach. Dir kënnt den Aschreiwungsformular ausfüllen an dem Enseignant vun Ärem Kand bis den 30. September 2022 ofgi.

De Joresbäitrag ass €10 pro Famill, egal wéi vill Kanner an d'Schoul ginn.

Iwwerweist Äre Beitrag w.e.g. bis den 30. September 2022 ob de Kont vun der Elterevereenegung :

Notznéisser : APE Mondorf asbl | IBAN : LU89 0019 4955 5279 2000 | BIC : BCEELULL

Kommunikatioun: "Beitrag APE Mondorf 2022-2023" + Numm a Virnumm vum Elterendeel/Erzéiungsberechtigten deen de Formular ausgefëllt huet

Fir weider Informatiounen, zéckt net eis ze kontaktéieren!

Bis geschwënn

De Comité vun der Elterevereenegung vu Munneref

Alex Jacoby, Julien Nerguisian, Sara Speed



Caros pais,

O APE de Mondorf e nos próprios pais, necessitamos do vosso apoio, das vossas sugestões e das vossas ideias a fim de desenvolver **atividades para os nossos filhos** e estabelecer **uma ligação social entre as famílias**

A associação participa na implantação do plano de desenvolvimento escolar, melhora a comunicação entre os professores, os pais, a Comuna e a Maison Relais, progride na implantação de um apoio nos trabalhos de casa e renova todos os anos, a ação da fotografia de turma dos vossos filhos.

Os pais também são ativos na festa da escola, no dia de desporto e participa no mercado de Natal.

Vontade de nos ajudar? De facultar novas ideias, organizar actividades para os nossos filhos ou simplesmente divulgar a associação e as suas iniciativas com outros pais?

É muito simples, entregue o formulário de inscrição devidamente preenchido ao professor do seu educando até ao dia 30 de setembro de 2022.

O montante da **cotização é de € 10** independentemente do numero de filhos inscritos no ano letivo 2022-2023.

Agradecemos que façam uma transferência bancária para a conta da Associação até ao dia 30 de setembro 2022 :

Beneficiário: APE Mondorf asbl | IBAN : LU89 0019 4955 5279 2000 | BIC : BCEELULL

Comunicação: "Cotização APE Mondorf 2022-2023" + apelido e nome do encarregado de educação que preencheu o formulário

Estamos ao vosso dispor se necessitarem de mais informações.

Até breve,

A comissão da Associação de Pais de Alunos de Mondorf

Alex Jacoby, Julien Nerguisian, Sara Speed





L'ÉDUCATION NON FORMELLE GRATUITE POUR VOTRE ENFANT

Un pas de plus vers l'égalité des chances

L'éducation non formelle (maisons relais, assistants parentaux, ...) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de votre enfant et pour ses chances de réussite. Elle complète l'éducation formelle dispensée à l'école. Elle permet à votre enfant de développer, dans une ambiance décontractée, les compétences essentielles : langage, motricité, relations sociales, créativité, aptitudes techniques, participation active.

C'est pourquoi l'éducation non formelle devient encore davantage accessible. À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend en effet gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).



Pour plus d'infos,
voir sur le site
staarkanner.lu

Que font les enfants dans les structures d'éducation et d'accueil ?

En maison relais, mini-crèche ou chez un assistant parental, votre enfant découvre des activités ludiques et récréatives.

Une *Hausaufgabehëllef* (aide aux devoirs à domicile) sera également offerte dans toutes les structures d'éducation et d'accueil. Grâce à un *E-Bichelchen* (journal de classe digital), vous pourrez échanger avec l'enseignant et l'éducateur sur les devoirs à domicile de votre enfant.



L'ÉDUCATION NON FORMELLE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

www.staarkanner.lu

Dans quelles structures d'éducation et d'accueil l'accueil est gratuit ?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

Qui est concerné par la gratuité ?

Si votre enfant a 4 ans accomplis au 1er septembre (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

Quelles sont les périodes gratuites ?

La gratuité de l'accueil porte sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h. Pour les heures d'accueil avant 7h et après 19h, la participation financière des parents suit le [barème](#) du chèque-service accueil (CSA).

Quels sont les tarifs pendant les vacances ?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.

Comment puis-je profiter de la gratuité ?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, vous n'avez rien à faire.

Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la [Caisse pour l'avenir des enfants](#).

Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil [prestataire du CSA](#). Il y sera admis selon les places disponibles.

Les repas sont-ils aussi gratuits ?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.

LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.



Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.





Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce-que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.



ANNUAIRE

Adresses et numéros utiles

Administration communale de Mondorf-les-Bains, B.P. 55 | L-5601 Mondorf-les-Bains
info@mondorf-les-bains.lu | www.mondorf-les-bains.lu | Standard : 23 60 55 - 1 | Fax : 23 60 55 29
Mairie avec "Biergerkulturhaus" sis 1, Place des Villes Jumelées L-5627 Mondorf-les-Bains

Collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre et les échevins sont à la disposition du public sur rendez-vous au 23 60 55 - 1
M. Steve RECKEL, bourgmestre, M. Claude SCHOMMER, échevin, Mme Tessy ALTMANN, échevine

Informations, festivités, manifestations, réservations de salles

23 60 55 - 52 Danielle NICKLAUS-CIGRANG, Dani KIRCH

Population, état civil et chèques-service accueil

23 60 55 - 50 Jean-Claude BECK
23 60 55 - 51 Steve ADAM
23 60 55 - 53 David ALLES

Secrétariat communal

23 60 55 - 21 Claudine SCHONG-GUILL, secrétaire communale
23 60 55 - 23 Christophe THEVES
23 60 55 - 25 Luc THIMMESCH
23 60 55 - 27 Daniel DOMINICY

Service scolaire

23 60 55 - 26 Sonny KLEIN-KEMP
23 60 55 - 52 Danielle NICKLAUS-CIGRANG

Recette communale

23 60 55 - 30 Olivier BOHLER, receveur communal
23 60 55 - 31 Sylvie KIRSCH-OHL
23 60 55 - 36 Mikel MAZZI

Repas sur roues

621 993 978 Tessy JUNG

Service technique

621 83 30 90 Urgence

8007 - 3001 Creos Gaz
8002 - 9900 Creos Electricité
4994 6688 8 Eltrona
8002 - 8004 Post

Concierges

621 833 080 Permanence

Heures d'ouverture du bureau de la population, de la recette et de la réception :

Matinée

du lundi au jeudi :
de 08.00 à 12.00 heures

les vendredis :
de 07.00 à 12.00 heures

Les mardis et jeudis :
de 07.00 à 08.00 heures sur RDV

Après-midi

les lundis, mardis, mercredis et jeudis :
de 13.30 à 16.00 heures

les vendredis :
de 12.00 à 15.00 heures

Chaque 1^{er} mercredi du mois
Jusqu'à 18.30 heures

Service d'aide et de proximité

23 60 55 - 54 Martine CONSRÜCK-HOHL
621 180 224 (portable)

Service financier

23 60 55 - 38 Andreja CIGLAR

Service du personnel

23 60 55 - 26 Sonny KLEIN-KEMP
23 60 55 - 34 Martine FUNCK

Comptabilité

23 60 55 - 22 Marc ZEIMES

Service technique

23 60 55 - 40 Frank SIBENALER, chef de service
23 60 55 - 41 Sebastian POHL
23 60 55 - 42 Marc HOFFMANN
23 60 55 - 43 Christophe LAMPACH
23 60 55 - 44 Michel SCANZANO
(portable 621 183 533)
23 60 55 - 44 Paul WEBER
(portable 621 183 540)
23 60 55 - 48 Manuel DEL DEGAN

Service de l'urbanisme

23 60 55 - 47 Anne FABER, chef de service
23 60 55 - 46 Yannick RAGUET

Service City Marketing

23 60 55 - 58 Nathalie HIPPERT

Service surveillance des stationnements et parkings, garde champêtre

23 60 55 - 57 Viviane PETESCH
23 60 55 - 45 Yves PIGNATELLI

Service nettoyage des bâtiments communaux

23 60 55 - 63 Anne BASTIEN (portable 621 180 269)

Office social commun Mondorf-les-Bains / Dalheim

23 60 55 - 62 Laura BALAGUER, assistante sociale (portable 621 18 35 67), Mondorf-les-Bains
23 60 55 - 68 Michèle CAPAR, assistante sociale (portable 621 96 70 10), Mondorf-les-Bains
23 60 55 - 55 Blerina DEMUKAJ, assistante sociale, (portable 621 183 942) Mondorf-les-Bains
23 60 55 - 878 Elsa COSTA GOMES, agent administratif (portable 621 275 778), Mondorf-les-Bains
23 60 55 - 875 Martine RONCK, agent régional d'inclusion sociale (621 252 545), Mondorf-les-Bains

Complexe scolaire "Gr.-D. Maria Teresa" sis 3, avenue des Villes Jumelées L-5612 Mondorf-les-Bains

661 676 886 Paul SANDT, président du comité d'école

23 60 55 - 739 / 23 60 55 - 769 Téléfax

51 62 62 - 1 Jil STOFFEL, assistante sociale, Patricia MIGLIOSI, infirmière
(Centre médico-social Dudelange)

Maison relais sise 3, avenue des Villes Jumelées L-5612 Mondorf-les-Bains

23 60 55 - 780 Natalia ZAMOROZOVA et Julie SCHIRMBECK, Corinne SCHRAMM,
chargées de direction

23 60 55 - 799 Téléfax

Ecole de musique sise

2, rue de l'Eglise, L-5671 Altwies
26 67 06 46 Olivier GRAVIER,
chargé de direction
(portable 621 194 799)

Jugendstuff (Maison des jeunes) sise

18, route de Luxembourg, L-5634 Mondorf-les-Bains
23 60 55 - 855 Annie LOSCHETTER,
chargée de direction
26 67 10 43 Téléfax

Crèche "Sprudelmilchen" sise

5, rue de l'Eglise, L-5671 Altwies
26 67 06 15 Jessica EWEN, chargée de direction

Par Dräilännereck Musel a Ganer Saint Nicolas

23 69 75 18 Secrétariat

Syndicat d'initiative, Tourist Office

23 66 75 75 Sophie PIOVESAN, Patrice NEUENS

Fligermusée

23 666 969

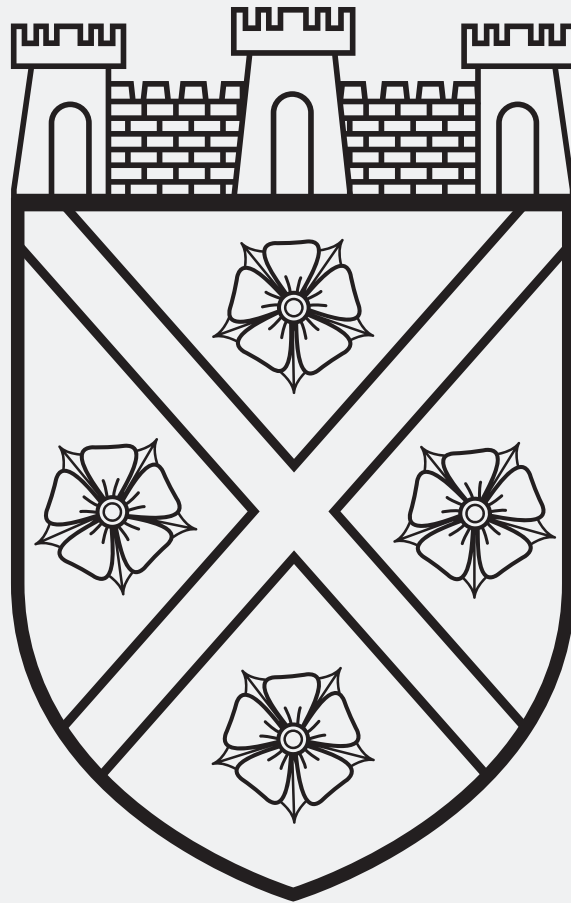
Fôrets communales**(Administration de la Nature et des Fôrets)**

247 - 56696 Charlie CONRADY, garde forestier
(portable 621 202 112)
Email : charlie.conrady@anf.etat.lu

URGENCES

Ambulances, pompiers : 112
Police Grande-Ducale : 113

Police - Commissariat Remich / Mondorf-les-Bains : 24 477 - 1000
Police - Direction Région Centre-Est : 24 470 - 4100



mondorf-les-bains.lu



Mondorf-les-Bains
#visitmondorf

